

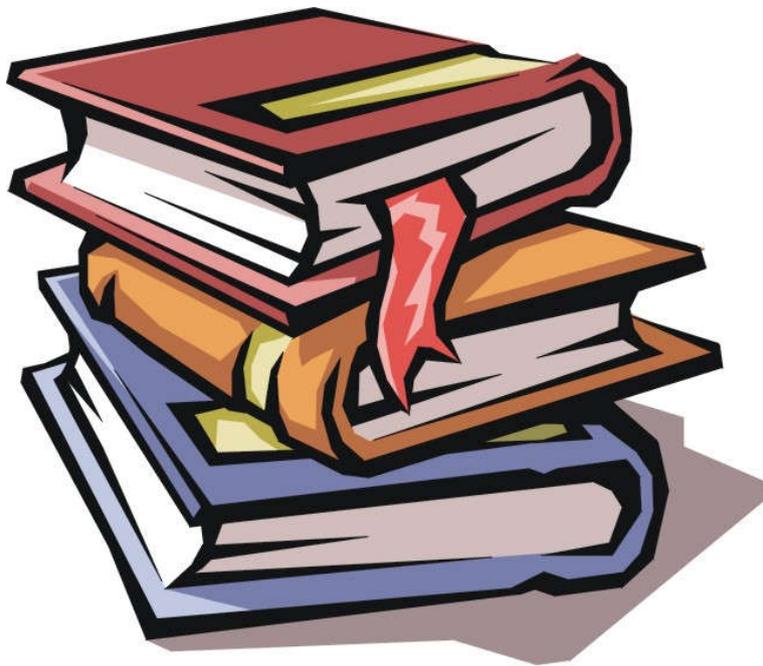


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE
DES YVELINES



N° 83
Du 22 juin 2018

Sommaire RAA n° 83 du 22 juin 2018

Préfecture des Yvelines

BSR

SR

Arrêté de M. le Préfet des Yvelines pour TP sur la RN 10 à RAMBOUILLET de mise en sécurité de la ligne 90Kv Arrêté

Arrêté inter-préfectoral DRIEA n° 2018-0840 en date du 19 juin 2018, portant restrictions de circulation sur l'autoroute A14 pour la réalisation de travaux de maintenance des installations dans le tunnel d'A14. Arrêté

Arrêté temporaire de M. le Préfet des Yvelines portant restrictions temporaires de la circulation sur l'autoroute A12 et ses bretelles dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie dédiée aux bus à SAINT-CYR-L'ÉCOLE et BAILLY ment béton sous la couverture acoustique « Mozart » échangeur A86/RN12 situé hors agglomération sur les communes de Vélizy-Villacoublay et Jouy-en-Josas pour le compte de la société Vinci Autoroutes. Arrêté

Cabinet

BRE

Arrêté complétant l'arrêté du 8 décembre 2017 portant attribution de la Médaille d'Honneur Agricole – Promotion du 1er janvier 2018 Arrêté

Arrêté accordant la Médaille d'Honneur Agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018 Arrêté

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018 Arrêté

DiCAT

CGI

Avis favorable de la Commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines du 19 juin 2018 concernant la commune de Rambouillet Avis

DRCL

Contrôle de légalité et intercommunalité

Coeur de Beauce au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis à la commune de Grancières-en-Beauce au titre de la carte « eau potable » Arrêté

Arrêté portant dissolution du SIVOM de la région de Houdan Arrêté

DRCL1

Arrêté portant création d'une régie d'État pour l'encaissement des amendes forfaitaires de la police de la circulation de la commune d'Issou Arrêté

Arrêté portant nomination de deux régisseurs de l'État auprès de la police municipale de la commune d'Issou Arrêté

DRE

BRG

Arrêté portant autorisation d'occupation temporaire d'un plan d'eau Arrêté



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018162-0003

signé par
Ludovic ROY, Chef du "BESR"

Le 11 juin 2018

Préfecture des Yvelines
BSR

**Arrêté de M. le Préfet des Yvelines pour TP sur la RN 10 à RAMBOUILLET de mise en sécurité
de la ligne 90Kv**



**Direction départementale des territoires
Service de l'éducation et de la sécurité routières
Bureau de la sécurité routière**

Arrêté préfectoral n°

Fermeture Axe RN 10 PR 36+100 pendant 15 minutes hors agglomération sur la commune de RAMBOUILLET pendant les travaux de mise en sécurité de la ligne HTA GAZERAN / RAMBOUILLET.

Le Préfet des Yvelines,

- Vu** la loi n° 82.231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°D3Mi 2010.60 du 30 juin 2010 portant création de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines ;
- Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination M. BROT Jean-Jacques en qualité de Préfet des Yvelines;
- Vu** l'arrêté du Premier Ministre en date du 10 avril 2013 portant nomination de Monsieur Bruno CINOTTI dans l'emploi de Directeur Départemental des territoires des Yvelines, à compter du 1^{er} mai 2013 ;
- Vu** l'arrêté n° 2018113-0025 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Bruno Cinotti, Directeur départemental des territoires des Yvelines ;
- Vu** l'arrêté n°2018120-0001, du 30 avril 2018, portant subdélégation de signature au sein de la direction départementale des territoires des Yvelines ;
- Vu** la circulaire de Madame le ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie relative au calendrier des jours « Hors Chantier » 2018, ayant pour objet d'offrir aux usagers la capacité maximale du réseau routier national les jours les plus chargés ;
- Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité de Publique des Yvelines, en date du 08 juin 2018 ;
- Vu** l'avis de M. le Directeur des Routes d'Île-de-France et de l'UCTIR en date du 11 juin 2018 ;

Considérant, qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers de la RN 10, ainsi que du personnel chargé des travaux, pendant les travaux de mise en sécurité de la ligne HTA Gazeran/Rambouillet.

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux de mise en sécurité de la ligne 90Kv (remplacement de la ligne de garde Piloté par RTE et réalisé par l'entreprise Consorzio Italia 2000), la RN fera l'objet d'un bouchon mobile avec arrêt de circulation pendant 15 minutes (maximum), simultanément dans les 2 sens de circulation dans la nuit du 13 au 14 juin entre 00h30 et 02h30. La nuit de réserve entre le 14 et le 15 juin 2018 est également programmée en cas de conditions climatiques défavorables.

ARTICLE 2 :

La circulation des véhicules sera donc arrêté pendant 15 minutes (maximum) avec le soutien des forces de l'ordre du commissariat de Rambouillet, du Personnel et engins de balisage de la DI-RIF.

La circulation sera arrêtée dans le sens Paris/Province au PR 35+590 et au PR 36+540 dans le sens Province/Paris.

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté sont portées à la connaissance des usagers, par des panneaux de signalisation d'information depuis 15 jours qui ont été mis en place par la DI-RIF/UER de Jouy en Josas/CEI d'Ablis.

La signalisation mise en œuvre doit être conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA).

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Yvelines, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Yvelines, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité de Publique des Yvelines, Monsieur le Directeur des Routes d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Service d'Incendie et de Secours.

Fait à Versailles, le **11 JUIN 2018**

Le Préfet des Yvelines

et par délégation,

Le directeur départemental des territoires
des Yvelines,

Le chef du service de l'éducation
et de la sécurité routières

Ludovic ROY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018170-0003

signé par
Ludovic ROY, Chef du "BESR"

Le 19 juin 2018

Préfecture des Yvelines
BSR

**Arrêté inter-préfectoral DRIEA n° 2018-0840 en date du 19 juin 2018,
portant restrictions de circulation sur l'autoroute A14 pour la réalisation de travaux de de
maintenance des installations dans le tunnel d'A14.**



PREFET DES YVELINES
PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté inter-préfectoral DRIEA-IdF n° 2018-0840 en date du 19 juin 2018
portant restrictions de circulation sur l'autoroute A14 pour la réalisation de travaux de
maintenances des installations dans le tunnel d'A14.

Direction Départementale des Territoires

Service de l'éducation et de la sécurité routières
Bureau de la sécurité routière routières

Direction Régionale et Interdépartementale de
L'Équipement et de l'Aménagement d'Ile de France
Service de la sécurité des transports
Département sécurité, circulation et éducation

- Vu** le code de la Route, et notamment son article R 411-8 ;
Vu le code de la Voirie Routière ;
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2521-1 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;
Vu le code de justice administrative, notamment son article R421-1 ;
Vu le décret n°2009-615 du 03 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation, et son annexe ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;
Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;
Vu l'arrêté préfectoral n°D3Mi 2010.60 du 30 juin 2010 portant création de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines ;
VU le décret du 4 avril 2018 portant nomination M. BROT Jean-Jacques en qualité de Préfet des Yvelines;
Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 10 avril 2013 portant nomination de Monsieur Bruno CINOTTI dans l'emploi de Directeur Départemental des territoires des Yvelines, à compter du 1^{er} mai 2013 ;
VU l'arrêté n° 2018113-0025 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Bruno Cinotti, Directeur départemental des territoires des Yvelines ;
Vu l'arrêté n°2018120-0001, du 30 avril 2018, portant subdélégation de signature au sein de la direction départementale des territoires des Yvelines ;
Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, et ses neuf annexes portant instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de la Directrice Régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France Madame Emmanuelle GAY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral PCPIIT n°2018-21 du 27 avril 2018 de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine donnant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision du Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement n°2017-1 du 10 janvier 2017 portant organisation des services de la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEA IF n°2018-0532 du 04 mai 2018 de la Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 8 décembre 2017 de la Ministre chargée des transports auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, fixant le calendrier des jours "hors chantiers" de l'année 2018 et du mois de janvier 2019 ;

Vu l'avis de Monsieur le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière Ouest d'Ile de France en date du 24 avril 2018 ;

Vu l'avis de Monsieur le commandant de la DDSP des Yvelines en date du 24 avril 2018 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la sécurité de proximité des Hauts de Seine en date du

Vu l'avis de Monsieur le Directeur de la Direction des Routes d'Ile-de-France de la DRIEA-IF et de l'UCTIR en date du

Vu l'avis de M. Le Président du Conseil Départemental des Yvelines en date du 07 juin 2018 ;

Vu l'avis de M. Le Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine en date du 07 mai 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Mairie de Neuilly-sur-Seine en date du 23 mai 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Mairie de Louveciennes en date du 25 mai 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Mairie de Poissy en date du 24 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Mairie de Chambourcy en date du 25 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Mairie de Saint Germain en Laye en date du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Mairie de Nanterre en date du 09 mai 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Mairie de Port-Marly en date du 26 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Mairie de Le Pecq en date du 24 avril 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers de l'A14 sens Paris Province et Province-Paris, pendant l'exécution des travaux de maintenance des installations dans le tunnel d'A14.

Sur proposition conjointe de Monsieur le directeur départemental des territoires des Yvelines et de Madame la Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,

ARRETENT

ARTICLE 1 :

A l'occasion des travaux de maintenance des installations dans le tunnel d'A14, les conditions de circulation sur l'A14 concédée sont modifiées comme suit de 22h00 à 05h00, la nuit du lundi 25 au mardi 26 juin 2018

La Société des Autoroutes Paris-Normandie est autorisée à fermer temporairement l'autoroute A14 comme suit :

Date : De nuit, de 22h00 à 05h00, la nuit du lundi 25 au mardi 26 juin 2018 et les nuits du mardi 26 au mercredi 27 juin 2018.

Localisation : travaux sur A14 sens Paris Province du PR 5+000 au PR 21+000 sens Province Paris du PR 21+000 au PR 5+000.

Mesures d'exploitation :

Dans le sens Paris Province de l'autoroute A14 : fermeture complète d'A14 sens Paris Province et de la bretelle d'entrée sens Paris Province du diffuseur n°6a de Chambourcy

Dans le sens Province Paris de l'autoroute A14 : fermeture complète d'A14 sens Province Paris à partir de la bifurcation d'A13 et des bretelles d'entrée sens Province Paris du diffuseur de Chambourcy (6a), du diffuseur de la RD 30 (6b) et du diffuseur de la RD113.

Fermeture du Passage Souterrain à Gabarit Réduit (PSGR) à partir de la RN13 et de la bretelle RD113 vers A14

Déviations sur le réseau extérieur :

Fermeture complète d'A14 sens Paris Province : depuis la Porte Maillot déviation par la RN13 puis A86 puis RD113 jusqu'à Orgeval (A13)

Fermeture de la bretelle d'entrée sens Paris Province de Chambourcy : déviation par RD113 jusqu'à Orgeval (A13)

Fermeture complète d'A14 sens Province Paris : déviation par A13 à partir de l'échangeur A14/A13 en direction de Paris

Fermeture des bretelles d'entrée sens Province Paris du diffuseur de Chambourcy et des diffuseurs de la RD 30 et de la RD113 : déviation par RD113 jusqu'à l'A86

Ces mesures prendront effet au jour et à l'heure de la mise en place de la signalisation et prendront fin au jour et à l'heure de l'enlèvement de celle-ci.

Durant cette période, lors de la fermeture de l'autoroute A14 concédée, si un événement bloquant le trafic survenait dans le même sens sur l'autoroute A13 non concédée, le sens correspondant de l'A14 serait rouvert sur demande du Poste de Contrôle Trafic et Tunnel de Nanterre.

ARTICLE 2 :

Par dérogation à l'arrêté permanent :

- Il est mis en place des déviations sur le réseau ordinaire ;
- La zone de restriction de capacité peut excéder 6 kilomètres ;
- L'interdistance entre ce chantier et d'autres chantiers d'entretien courant ou non peut être inférieure à la réglementation ;

ARTICLE 3 :

Les flux de trafic seront déviés vers les axes concourant grâce à une signalisation mise en place par les services ci-dessous, assistés des forces de police territorialement compétents (CRSA-OIDF).

Les itinéraires de déviation mis en place seront ceux mentionnés dans le Dossier d'Exploitation joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Coté Province, sur la partie concédée, la signalisation de fermeture du sens Province Paris sera mise en place par les services de l'exploitation de la Sapn.

Coté Paris, sur la partie non concédée, la signalisation et le balisage de fermeture seront mis en place et replié par une entreprise agréée par la DIRIF sous le contrôle des services de la DIRIF/UER de Nanterre.

Les fermetures, une fois réalisées, seront, dans le sens Province Paris, sous le contrôle effectif et permanent de la Sapn assistés des forces de police territorialement compétentes (CRSA-OIDF) et dans le sens Paris Province sous le contrôle effectif et permanent de la DIRIF/UER de Nanterre assistés des forces de police territorialement compétentes (CRSA-OIDF).

ARTICLE 5 :

La SAPN sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

La DIRIF sera responsable de ses signalisations

Sur l'ensemble du secteur concerné, la signalisation dynamique sera activée conjointement par le Poste de Contrôle Trafic et Tunnels de Nanterre et le PCE de Montesson

En cas d'incident, les services ci-dessus sont autorisés à prendre conjointement toutes mesures nécessaires à la sécurité des usagers sur l'autoroute A14.

ARTICLE 6 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée, et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet et d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 8 :

Messieurs :

- Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines,
- Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts de Seine,
- Le Directeur départemental des territoires des Yvelines,
- La Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,
- Le Directeur de l'Exploitation de la Société des Autoroutes Paris-Normandie,
- Le Président du Conseil départemental des Yvelines,
- Le Président du Conseil départemental des Hauts de Seine,
- Le Commandant de la CRSA-OIDF
- Le Directeur Territorial de la Sécurité Proximité des Hauts de Seine,
- Le Directeur de la SAPN ;

Ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché sur le chantier et publié aux recueils des actes

administratifs de l'Etat des Préfectures des Hauts de Seine et des Yvelines et dont copie est adressée à :

- Monsieur le Directeur de l'ordre public et de la circulation de la Préfecture de Police Paris,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris,
- Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours des Yvelines,
- Messieurs les Maires d'ORGEVAL, de Neuilly-sur-Seine ; de Louveciennes, de PORT MARLY, de BOUGIVAL, de POISSY, de CHAMBOURCY, de NANTERRE et de ST-GERMAIN en LAYE.

Fait à Versailles, le **19 JUI** 2018

Le Préfet des Yvelines
Et par délégation,

Le Directeur départemental des
Territoires des Yvelines,

~~Le chef du service de l'éducation
et de la sécurité routières~~

~~Ludovic ROY~~

Fait à Paris, le **19 JUI** 2018

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
et par délégation,

La Cheffe du Département Sécurité,
Éducation et Circulation Routières



Renée CARRIO



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018172-0001

**signé par
Ludovic ROY, Chef du "BESR"**

Le 21 juin 2018

**Préfecture des Yvelines
BSR**

Arrêté temporaire de M. le Préfet des Yvelines portant restrictions temporaires de la circulation sur l'autoroute A12 et ses bretelles dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie dédiée aux bus à SAINT-CYR-L'ÉCOLE et BAILLY



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service éducation et sécurité routières

Bureau de la sécurité routière

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°

Restrictions temporaires de la circulation sur l'autoroute A12 et ses bretelles dans le cadre des travaux d'aménagement de la voie dédiée aux bus à SAINT-CYR-L'ÉCOLE et BAILLY

Le Préfet des Yvelines,

Vu la loi n° 82.231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. BROT Jean-Jacques en qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 10 avril 2013 portant nomination de Monsieur Bruno CINOTTI dans l'emploi de Directeur Départemental des territoires des Yvelines, à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2018113-0025 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Bruno Cinotti, Directeur départemental des territoires des Yvelines ;

Vu l'arrêté n°2018120-0001, du 30 avril 2018, portant subdélégation de signature au sein de la direction départementale des territoires des Yvelines ;

Vu la circulaire de Madame le ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie relative au calendrier des jours « Hors Chantier » 2018, ayant pour objet d'offrir aux usagers la capacité maximale du réseau routier national les jours les plus chargés ;

Vu l'avis de Monsieur le Commandant de la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière Ouest d'Île-de-France en date du 5 juin 2018 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur des Routes d'Île-de-France en date du 19 juin 2018 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines en date du 14 juin 2018 ;

Direction départementale des territoires – 35, Rue de Noailles BP 1115 – 78 011 Versailles Cedex

Tél : 01.30.84.30.00 – Fax : 01.39.50.27.14

Adresse internet de la DDT : www.yvelines.equipement-agriculture.gouv.fr

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 6 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers de l'autoroute A12, ainsi que du personnel chargé des travaux, pendant les travaux d'aménagement de la voie dédiée aux bus,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le présent arrêté expose les mesures de restrictions de circulation de l'autoroute A12 du PR 5+000 au PR 0+100 pendant la période du 25 juin 2018 au 30 septembre 2018. Ces mesures sont détaillées dans les articles ci-après.

L'arrêté préfectoral n° **2018067-0008** du 8 mars 2018 est abrogé à compter du 25 juin 2018.

ARTICLE 2 :

Pour réaliser les travaux susvisés sur l'autoroute A12 du 25 juin 2018 au 30 septembre 2018, sur la chaussée du sens province-Paris :

- la 4ème voie de gauche est prolongée jusqu'au PR 2+090 soit sur 2500 m supplémentaires ;

La configuration des voies est la suivante :

- du PR 5+000 au PR 2+090, les usagers circulent sur 4 voies d'une largeur de 3,25 m pour les deux voies de gauche et de 3,50 m pour les deux voies de droite ;
- du PR 2+090 au PR 0+610, les usagers circulent sur 3 voies d'une largeur de 3,50 m.
- du PR 4+500 au PR 0+610, la bande d'arrêt d'urgence (BAU) est neutralisée ;
- du PR 5+000 au PR 0+100, la vitesse maximale autorisée est fixée à 90 km/h.

ARTICLE 3 :

Pour réaliser les travaux susvisés, du 25 juin 2018 au 30 septembre 2018, chaque nuit entre 22h00 et 5h00, du lundi soir au vendredi matin, la circulation sur l'autoroute A12 est réglementée comme suit, sauf besoins du chantier ou nécessités de service :

Soit, les travaux se déroulent à droite et sont neutralisées, sauf besoins du chantier ou nécessité de service :

- entre le PR 5+000 et le PR 2+090, les trois voies de droite du sens province-Paris ;
- entre le PR 2+090 et le PR 0+610, les deux voies de droite du sens province-Paris ;
- entre le PR 0+610 et le PR 0+200, la voie de droite du sens province-Paris et la bretelle de sortie en direction de la RN186. La déviation mise en place est définie à l'article 4 ;

Soit, les travaux se déroulent à gauche et sont neutralisées, sauf besoins du chantier ou nécessité de service :

- entre le PR 5+000 et le PR 2+090, les deux voies de gauche du sens province-Paris ;
- entre le PR 2+090 et le PR 0+610, la voie de gauche du sens province-Paris y compris la bretelle d'accès à l'autoroute A13 sens Paris-province. La déviation mise en place est définie à l'article 4 ;
- entre le PR 0+610 et le PR 0+100, les deux voies de gauche du sens province-Paris y compris la bretelle d'accès à l'autoroute A13 sens Paris-province. La déviation mise en place est définie à l'article 4 ;
- entre le PR 0+100 et le PR 5+000, la voie de gauche est neutralisée dans le sens Paris-province.

La pose et dépose de ces dispositifs d'exploitation nécessitent ponctuellement la mise en place d'un

bouchon mobile réalisé par la CRSA – OI DF ou par la Direction des Routes Île-de-France, Unité d'Exploitation Routière de Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 4 :

Lors de la réalisation de travaux nécessitant des fermetures de bretelle, les usagers sont déviés par les itinéraires définis ci-après :

Fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute A13 sens Paris-province :

Les usagers empruntent :

- la bretelle de sortie de l'autoroute A12 en direction de la RN186,
- la Route Nationale 186 en direction de Saint-Germain-en-Laye, effectuent un demi-tour au carrefour dit « Bull »,
- la Route Nationale 186 en direction de Rocquencourt,
- la bretelle d'accès à l'autoroute A13 en direction de Rouen.

Fermeture de la bretelle d'accès à la Route Nationale 186 :

Les usagers empruntent :

- l'autoroute A13 sens province-Paris,
- la bretelle de sortie n°5 (Versailles, Vaucresson, Garches),
- la Route Départementale 182, Boulevard de Jardy, en direction de Vaucresson,
- la bretelle d'entrée de l'autoroute A13 sens Paris-province,
- la bretelle de sortie n°6 (Le Chesnay, Saint-Germain-en-Laye).

ARTICLE 5 :

Du 25 juin 2018 au 30 septembre 2018, afin de sécuriser les accès aux installations de chantier, la vitesse maximale autorisée est abaissée à 50 km/h sur la RN186 entre le PR 26+800 et le PR 27+800 dans le sens Louveciennes-Versailles.

Du 25 juin au 30 septembre 2018, l'interdistance minimale avec tout autre chantier sur les autoroutes A12 et A13 et sur la RN10 est réduite à un kilomètre.

Les limites de neutralisations mentionnées dans le présent arrêté correspondant aux seuls travaux d'aménagement de la voie dédiée aux bus, elles peuvent être allongées ponctuellement afin de rendre compatibles ces neutralisations avec d'autres neutralisations sur le réseau autoroutier A12-13, jusqu'à atteindre une longueur maximale de voie(s) neutralisée(s) de 6 kilomètres.

ARTICLE 6 :

Les dispositions du présent arrêté sont portées à la connaissance des usagers, par des panneaux de signalisation réglementaires qui sont mis en place par l'entreprise AGILIS ou par la Direction des Routes Île-de-France, Unité d'Exploitation Routière de Boulogne-Billancourt.

La signalisation temporaire mise en œuvre doit être conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – éditions du SETRA) et sera mise en place par l'entreprise AGILIS ou par la Direction des Routes Île-de-France, Unité d'Exploitation Routière de Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 7 :

Les infractions aux règles de circulation découlant du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Yvelines, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines, Monsieur le Commandant de la CRSA-OIDF, Monsieur le Directeur des Routes d'Île-de-France, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Une copie du présent arrêté est adressée à M. le Commandant de la brigade de sapeurs pompiers de Paris, M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours des Yvelines et à M. le Directeur du SAMU.

Fait à Versailles, le **21 JUIN 2018**

Pour le Préfet des Yvelines,

Le directeur départemental des
territoires des Yvelines,

Le chef du service de l'éducation
et de la sécurité routières

Ludovic ROY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018172-0002

signé par
Eric BIGOIS, Chef du "BSR"

Le 21 juin 2018

Préfecture des Yvelines
BSR

**Arrêté temporaire pour travaux d'installation de la signalisation temporaire sur pare-ment
béton sous la couverture acoustique « Mozart » échangeur A86/RN12 situé hors agglomération
sur les communes de Vélizy-Villacoublay et Jouy-en-Josas pour le compte de la société Vinci
Autoroutes.**



PREFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'éducation et de la sécurité routières Bureau de la sécurité routière

Arrêté préfectoral

Arrêté temporaire pour travaux d'installation de la signalisation temporaire sur parement béton sous la couverture acoustique « Mozart » échangeur A86/RN12 situé hors agglomération sur les communes de Vélizy-Villacoublay et Jouy-en-Josas pour le compte de la société Vinci Autoroutes.

Le Préfet des Yvelines,

Vu la loi n° 82.231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code de la route et notamment son article R.225 ;

Vu l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;

Vu le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des routes à grande circulation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° D3Mi 2010.060 du 30 juin 2010 portant création de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines,

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 10 avril 2013, portant nomination de Monsieur Bruno CINOTTI en qualité de Directeur Départemental des Territoires des Yvelines à compter du 1 mai 2013,

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. BROT Jean-Jacques en qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 10 avril 2013 portant nomination de Monsieur Bruno CINOTTI dans l'emploi de Directeur Départemental des territoires des Yvelines, à compter du 1^{er} mai 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2018113-0025 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Bruno Cinotti, Directeur départemental des territoires des Yvelines ;

Vu l'arrêté n°2018120-0001, du 30 avril 2018, portant subdélégation de signature au sein de la direction départementale des territoires des Yvelines ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental des Yvelines N° AD 2017-14 du 27 janvier 2017 portant délégation de signature au sein de la Direction des Mobilités ;

Vu la circulaire du 8 décembre 2017 du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, fixant le calendrier des jours « hors chantiers » de l'année 2018.

Vu l'avis de Monsieur le Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes d'Île-de-France et du CRICR en date du 15 juin 2018 ;

Vu l'avis de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines en date du 20 juin 2018 ;

Vu l'avis de Monsieur le Commandant de la CRS autoroutière Ouest Île-de-France en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité de Publique des Yvelines en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Vélizy-Villacoublay ;

Vu l'avis de la société Vinci Autoroutes en date du 22 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fermer les bretelles 1d / 1c / station Total Vélizy pour fixer sur parement béton la signalisation temporaire sous la couverture Mozart dans l'échangeur Vélizy-centre situé sur les communes de Vélizy-Villacoublay et Jouy-en-Josas.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour les travaux dans la collectrice nord RD53/N12Y (sens Paris/Province), la circulation est interdite dans la bretelle n°1d / 1c / Accès station services Total Vélizy, sauf nécessité du service ou besoins du chantier chaque nuit de 22h00 à 05h00.

Semaine n°26 :

- Nuit du 25 au 26 juin 2018,
- Nuit du 26 au 27 juin 2018,
- Nuit du 27 au 28 juin 2018,
- Nuit du 28 au 29 juin 2018.

Usagers venant de Vélizy-Villacoublay / Jouy-en-Josas en direction de Versailles :

- **Bretelle 1c:** Fermeture bretelle 1c, déviation par Avenue Robert Wagner RD53, demi-tour Avenue Robert Wagner RD53, Avenue Robert Wagner RD53 direction Jouy-en-Josas, bretelle 31c, A86 direction Créteil, bretelle 5h, bretelle 5a, collectrice RN118, bretelle 5b, retour sur A86 direction Versailles, fin déviation.
- **Bretelle 1d:** Fermeture bretelle 1d, déviation dans la direction Jouy-en-Josas, bretelle 31c, A86 direction Créteil, bretelle 5h, bretelle 5a, collectrice RN118, bretelle 5b, retour sur A86 direction Versailles, fin déviation.
- **Bretelles station service :** Fermeture du point d'accès, déviation par le RD53 direction Jouy-en-Josas, bretelle 31c, A86 direction Créteil, bretelle 5h, bretelle 5a, collectrice RN118, bretelle 5b, retour sur A86 direction Versailles, fin déviation.

ARTICLE 2 :

Les services de la Direction des Routes d'Ile-de-France assureront la mise en place, la maintenance et le repli de la signalisation temporaire , celle-ci sera conforme aux dispositions en vigueur édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I - 8ème partie - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

ARTICLE 5 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Monsieur le Maire de Vélizy-Villacoublay, monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Yvelines, monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, monsieur le directeur de la sécurité publique des Yvelines, monsieur le président du Conseil Départemental des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et dont copie sera adressée à monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Fait à Versailles, le **29 JUIN 2018**,

Le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des
Territoires

Le chef du bureau de la sécurité routière

Eric BIGOIS





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018156-0009

signé par

Thierry LAURENT, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Le 5 juin 2018

**Préfecture des Yvelines
Cabinet**

**Arrêté complétant l'arrêté du 8 décembre 2017 portant attribution de la Médaille d'Honneur
Agricole – Promotion du 1er janvier 2018**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

**Arrêté complétant l'arrêté du 8 décembre 2017 portant attribution
de la Médaille d'Honneur Agricole
Promotion du 1^{er} janvier 2018**

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;
VU le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la médaille d'honneur agricole ;
VU l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;
VU le Décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

A R R E T E

Article 1^{er} : l'arrêté n° 2017342-0002 portant attribution de la médaille d'honneur agricole est complété comme suit :

Médaille VERMEIL:

- Monsieur REGARD Xavier
Comptable, Crédit Agricole Payment Services, GUYANCOURT,
demeurant à LES-CLAYES-SOUS-BOIS.
- Monsieur BAUME Jacques
Responsable Relations Extérieures, Crédit agricole S.A, MONTRouGE,
demeurant à NOISY-LE-ROI.
- Monsieur MONFORT Thierry
Comptable, Crédit agricole S.A, MONTRouGE,
demeurant à VILLEPREUX.

Médaille GRAND OR:

- Madame STROBBE Brigitte
Assistante de direction, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, BAGNOLET CDX,
demeurant à CARRIERES-SUR-SEINE.

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78010 Versailles Cedex

Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Article 2 : le reste sans changement,

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le **05 JUIN 2010**

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



Thierry LAURENT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018170-0004

signé par

Thierry LAURENT, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Le 19 juin 2018

**Préfecture des Yvelines
Cabinet**

Arrêté accordant la Médaille d'Honneur Agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

PREFET DES YVELINES

A R R E T E

Accordant la médaille d'honneur agricole

À l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

À l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

A R R E T E

Article 1er : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AMIOT Samuel**
Responsable coordination et pilotage, PACIFICA, Paris
demeurant à RAIZEUX
- **Monsieur ANDRÉ Denis**
Agent de maintenance, NEODIS, RAMBOUILLET
demeurant à RAMBOUILLET
- **Monsieur ANQUETIN Christophe**
Commercial, GROUPAMA, GENTILLY
demeurant à ARNOUVILLE-LES-MANTES
- **Monsieur BARREAU Laurent**
Conseiller de clientèle, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à GARANCIERES

- **Monsieur BASTIEN Olivier**
Chargé de clientèle professionnelle, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à ACHERES

- **Monsieur CADY Samih**
Ingénieur Sécurité Système d'Informations, CREDIT AGRICOLE CARDS & PAYMENTS, GUYANCOURT
demeurant à SAINT-LEGER-EN-YVELINES

- **Monsieur CAUSSARIEU Valéry**
Manager actuariaire, PACIFICA - Assurances dommages, PARIS
demeurant à RAMBOUILLET

- **Monsieur GHESTEM Philippe**
Directeur Affaires Générales et Contrôle Interne, GROUPAMA SA, Paris
demeurant à LE VESINET

- **Monsieur LAFITTE Pascal**
Conseiller commercial agricole, GROUPAMA, GENTILLY
demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Madame LECLERCQ Isabelle**
Technicien d'activités bancaires, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Madame LENNON Marie-Laurence**
Comptable, CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES, GUYANCOURT
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Monsieur LOVISON Alexandre**
Directeur d'Agence, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à FRENEUSE

- **Madame LUCAS Sophie**
Responsable rémunération et études RH, Crédit agricole assurances solutions, PARIS
demeurant à SAINT-LEGER-EN-YVELINES

- **Madame MEDARD Virginie**
Chargée de travaux statistiques, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE

- **Madame MOISY Sandrine**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant à ELANCOURT

- **Monsieur NGUYEN Albert**
chargé de projets informatiques, Crédit agricole assurances solutions, PARIS
demeurant à MAULETTE
- **Madame PERRAULT Estelle**
Technicien service client, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU
CENTRE, ORLEANS CDX 9
demeurant à SAINT-HILARION
- **Madame PRZYDROZNY Nathalie**
Analyste Risques Financiers, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à CHATOU
- **Monsieur RECH Christophe**
Ingénieur informatique, Crédit agricole assurances solutions, PARIS
demeurant à POISSY
- **Madame RIENMEYER Catherine**
Cadre bancaire - Economiste bancaire, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à GUYANCOURT
- **Madame SALINOC Anne-Laure**
Chargé de projets informatiques, Crédit agricole assurances solutions, PARIS
demeurant à ANDRESY
- **Monsieur SOCQUET Eric**
Conducteur d'engins, FRANCE GALOP, MAISONS-LAFFITTE
demeurant à MAISONS-LAFFITTE
- **Monsieur TEIXEIRA Mario**
Conducteur d'engins, FRANCE GALOP, MAISONS-LAFFITTE
demeurant à MAISONS-LAFFITTE
- **Madame TESSERON Anne-Sophie**
Juriste, UNION INVIVO, PARIS
demeurant à ORGEVAL

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame AGNÈS Corinne**
Contrôleur de gestion, NEODIS, RAMBOUILLET
demeurant à SONCHAMP
- **Madame BOYER Valérie**
Employée de banque, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et
d'IDF, Paris
demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Monsieur BURGAUD François**
Responsable Etudes Bancaires, CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES,
GUYANCOURT
demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE

- **Monsieur CELINO Jean-Claude**
Agent administratif, LA MEDICALE, PARIS 10 EME
demeurant à HOUILLES

- **Madame CHALEIL Laurence**
Assistante, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à VERNOUILLET

- **Monsieur CHAPRON Michel**
Directeur de secteur, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF,
Paris
demeurant à RAMBOUILLET

- **Madame CHARMY Françoise**
Acheteur infrastructures informatiques, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à LA QUEUE-LES-YVELINES

- **Madame CHARROIN Patricia**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES,
GUYANCOURT
demeurant à LEVIS-SAINT-NOM

- **Monsieur DALNEGRO Serge**
Adjoint au responsable sinistre, Caisse d'assurances mutuelles du crédit agricole,
Paris
demeurant à SARTROUVILLE

- **Madame DUBOS Catherine**
Responsable de Secteur, SN DEPREAUX, MONT-SAINT-AIGNAN
demeurant à ECQUEVILLY

- **Monsieur DUFAU Philippe**
Chargé de conformité, CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES,
GUYANCOURT
demeurant à RAMBOUILLET

- **Madame DUPORT Valérie**
Comptable contrôle MOA, CREDIT AGRICOLE S.A, GUYANCOURT
demeurant à ELANCOURT

- **Monsieur GHESTEM Philippe**
Directeur Affaires Générales et Contrôle Interne, GROUPAMA SA, Paris
demeurant à LE VESINET

- **Monsieur HENNAUT Thierry**
Caisier, France Galop, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant à MAISONS-LAFFITTE

- **Madame KIEFFER Marie-France**
Chargée d'études, CREDIT AGRICOLE CARDS & PAYMENTS,
GUYANCOURT
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Monsieur KRAUZMAN Pierre**
Ingénieur, Institut de Formation du Crédit Agricole Mutuel, Paris
demeurant à VERSAILLES

- **Monsieur LAGLAIVE Franck**
Employé de banque, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF,
Paris
demeurant à MAUREPAS

- **Madame LORE Brigitte**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES,
GUYANCOURT
demeurant à LE PERRAY-EN-YVELINES

- **Madame MARCZAK Myriam**
Assistante au contrôle de gestion, GAMM VERT, PARIS
demeurant à CARRIERES-SUR-SEINE

- **Monsieur MIGEON Thierry**
Responsable électricité / vidéo, France Galop, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant à MAISONS-LAFFITTE

- **Madame NASI Katia**
Comptable, BIOLINE, PARIS
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Monsieur POUJOL Pierre**
Responsable Système Information, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à MAREIL-MARLY

- **Madame POULNAIS Catherine**
Assistante de direction, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à GUYANCOURT

- **Monsieur PRATS Michel**
Ingénieur informaticien, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à LE MESNIL-SAINT-DENIS

- **Madame RIENMEYER Catherine**
Cadre bancaire - Economiste bancaire, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à GUYANCOURT

- **Madame TEPSIC Najibeh**
Analyste risques, AMUNDI ASSET MANAGEMENT, PARIS
demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE
- **Monsieur TOUPIN Michel**
Directeur d'Agence, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF,
Paris
demeurant à VELIZY-VILLACOUBLAY

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur AGASSE Wilfrid**
Mécanicien, France Galop, Paris
demeurant à SARTROUVILLE
- **Madame BOUIH Christine**
Responsable de secteur PSSP, Caisse de mutualité sociale agricole de l'Ile-de-France, Gentilly
demeurant à FONTENAY-SAINT-PERE
- **Madame CARRÉ Patricia**
Contrôleur PSSP, Caisse de mutualité sociale agricole de l'Ile-de-France, Gentilly
demeurant à DAMMARTIN-EN-SERVE
- **Monsieur CELINO Jean-Claude**
Agent administratif, LA MEDICALE, PARIS 10 EME
demeurant à HOUILLES
- **Madame CHANCELADE Catherine**
Employée de banque, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à LE CHESNAY
- **Madame DELSAUX Caroline**
Architecte de Système d'informations, CREDIT AGRICOLE CARDS & PAYMENTS, GUYANCOURT
demeurant à VAUX-SUR-SEINE
- **Monsieur FILLEUL Fabrice**
Responsable Promotions Enseignes, ELVIR SAS, VIROFLAY
demeurant à LES MUREAUX
- **Monsieur GHESTEM Philippe**
Directeur Affaires Générales et Contrôle Interne, GROUPAMA SA, Paris
demeurant à LE VESINET

- **Monsieur HADDADJ Boualem**
Chargé d'études et de réalisation de projets, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à LE PERRAY-EN-YVELINES
- **Madame HENRY Sylvie**
Chargée de trésorerie, GROUPAMA SA, Paris
demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE
- **Madame LECLERC Pascale**
Ingénieur d'études, CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES,
GUYANCOURT
demeurant à SAINT-REMY-L'HONORE
- **Madame LEFEVRE Patricia**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS-LA-DEFENSE
demeurant à ABLIS
- **Monsieur MICHENAUD Laurent**
Informaticien, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
- **Monsieur MONTAGU Jean-Paul**
Employé de banque, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à LE MESNIL-SAINT-DENIS
- **Madame MONVOISIN Evelyne**
Arbitre en risques crédit, GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION,
NOISY-LE-GRAND
demeurant à POISSY
- **Monsieur PÉPIN Pascal**
Chef d'équipe pistes entraînement, FRANCE GALOP, MAISONS-LAFFITTE
demeurant à MAISONS-LAFFITTE
- **Madame PIZANA Jocelyne**
Animateur d'agence, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et d'IDF,
Paris
demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Monsieur PUTOIS Xavier**
Trésorerie, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE
demeurant à ORCEMONT
- **Madame RIENMEYER Catherine**
Cadre bancaire - Economiste bancaire, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à GUYANCOURT
- **Madame ROBERT Linda**
Employée de banque, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à GUYANCOURT

- **Madame SAINT-JAMES Evelyne**
employée de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, GUYANCOURT
demeurant à FLINS-SUR-SEINE
- **Madame TASSIN Sylvia**
Technicienne courses, France Galop, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant à MAISONS-LAFFITTE
- **Monsieur VIGER Loïck**
Cadre bancaire, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur VINCENT-DELAGE Jean-Claude**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant à RAMBOUILLET

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur DEFAUX Vincent**
Chargé d'études, GIE Agrica gestion, PARIS
demeurant à GUYANCOURT
- **Monsieur FLAMANT Christian**
Chef de projet informatique, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame GRENET Marilyse**
Employée de banque, Caisse Régionale de crédit agricole mutuel de Paris et
d'IDF, Paris
demeurant à LIMETZ-VILLEZ
- **Madame HAINAULT Marie**
Cadre, Groupama supports et services, PARIS
demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame JANTZEN Annie**
Gestionnaire d'activités culturelles et sociales, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame LE DÉAUT Viviane**
Aide comptable 3, NEODIS, RAMBOUILLET
demeurant à VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES
- **Madame MAURY Joëlle**
Responsable de projets MOA, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE
demeurant à MARCQ

- **Madame PAPILLON Christine**

Employée de banque, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à VILLEPREUX

- **Madame ROSAY Catherine**

Assistante de direction, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTRouGE
demeurant à ELANCOURT

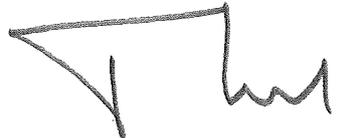
- **Madame ROSSIGNOLE Agnès**

Cadre de banque, Crédit agricole S.A, Montrouge
demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD

Article 5 : Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le **19 JUIN 2018**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



Thierry LAURENT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018170-0005

signé par

Thierry LAURENT, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Le 19 juin 2018

**Préfecture des Yvelines
Cabinet**

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

ARRÊTÉ

portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'honneur

- VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- VU le décret n°88-309 du 28 mars 1988 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- VU le décret du 04 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROU en qualité de préfet des Yvelines ;
- VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille d'or

- Monsieur **BLOCH Vincent-Richard**
Adjoint au maire, POISSY,
POISSY

- **Monsieur MONNIER Georges**
Adjoint au maire, POISSY,
POISSY

Médaille d'argent

- **Monsieur SIRET Jean-François**
Premier adjoint au maire, ABLIS,
ABLIS

- **Monsieur VIAL Alain**
Adjoint au maire, ABLIS,
ABLIS

Article 2 - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

- **Madame AHBAB Amina**
Adjoint administratif principal de 1ère cl, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Monsieur ALVAREZ José**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE DE NEUILLY-SUR-SEINE

- **Monsieur AMPROU Dominique**
Technicien Supérieur Hospitalier 2è Cl., HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- **Madame ANGEBERT Vincente de Paule**
IDE, HÔPITAL COCHIN DE PARIS 14

- **Monsieur AUBINEAU Francis**
Technicien supérieur hospitalier, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE
DE POISSY

- **Monsieur AUMONT Gilbert**
Ingénieur en chef, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX

- **Monsieur BADROUDINE Mourchide**
Adjoint administratif principal, AGEPS DE PARIS 05

- **Monsieur BAGNARD Jean-Marc**

Agent des services hospitaliers, HÔPITAL COCHIN DE PARIS 14

- **Monsieur BÉNARD Didier**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame BIZET Carole**

Aide-soignante principale, HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- **Monsieur BLOCUS Robert**

Aide-soignant, HOPITAL HENRI MONDOR DE CRETEIL

- **Madame BOISSIER Marie-Line**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLEBON-SUR-YVETTE DE VILLEBON -SUR-YVETTE

- **Madame BOUGAS Marie-Laure**

TECH LABO CS BNES, HÔPITAL BICHAT DE PARIS

- **Monsieur BOUQUET Gilles**

Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - Direction Espaces Verts & Environnement DE PARIS

- **Monsieur BOUTEILLER Eric**

Agent des espaces verts, MAIRIE DE EPÔNE DE EPONE

- **Madame BREUX Edith**

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur BUSIN Christian**

Adjoint technique, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur CAILLY Olivier**

Adjoint technique principal 1è classe, SIAAP DE PARIS 12

- **Monsieur CANTIN Didier**

Adjoint technique Ppal de 1ère classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- **Madame CARIA-LOUSA Isabelle**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame CARPENTIER Martine**

Adjoint administratif principal de 1 ère classe, MAIRIE DE CHANTELOUP LES VIGNES DE CHANTELOUP-LES-VIGNES

- **Madame CERISIER Sylvie**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Monsieur CHAMP Eric**

Technicien hospitalier, HÔPITAL LARIBOISIÈRE DE PARIS

- **Madame CHEMIN Françoise**

Adjoint technique principal de 1ère cl, MAIRIE DE MANTES LA VILLE DE MANTES-LA VILLE

- **Madame CHEN Christine**

Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame CHESNEAU Nathalie**

Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE LES ULIS DE LES ULIS

- **Madame CILIA-LE LUHERNE Armelle**

Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur CLODINE-FLORENT Archange**

Agent des Services Hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame COLMANO Maria**

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame CORNETTE Corinne**

Agent technique, CCAS de MAISONS-LAFFITTE DE MAISONS-LAFFITTE

- **Madame COUTARD Jany**

Adjoint technique Pal 2ème classe, MAIRIE DE CHEVREUSE DE CHEVREUSE

- **Monsieur CROSES Franck**

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame DA CUNHA MENDES Silvana**

Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur DAMBRINE Jean-Luc**

Technicien supérieur en chef, MAIRIE DE PARIS / D.I.C DE PARIS

- **Monsieur DE CARO Guy**

Ingénieur en chef, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DE CERGY PONTOISE

- **Madame DEFRAYE Nelly**

Rédacteur principal de 1 ère classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- **Madame DELEMAILLY Nadine**

Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe, Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest DE MEUDON

- **Madame DE OLIVEIRA AZEVEDO Maria**

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES

- **Madame DE RYBEL Marie**

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 è classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- **Madame DÉTÉE Florence**

IDE, HÔPITAL GÉRONTOLOGIQUE PHILIPPE DUGUÉ DE CHEVREUSE

- **Monsieur DIJOUX Camille**

Agent des Services Hospitaliers, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame DMITRIEFF Anne**

Adjoint administratif principal 2è classe, MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Madame DOHIN Linda**

Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Monsieur DONJON William**

IDE CL SUP, HÔPITAL BEAUJON DE CLICHY LA GARENNE

- **Monsieur DREZET Marc**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Monsieur DUMONNET Marc**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur DURIS Michel**

Agent de maîtrise, SIAAP DE PARIS 12

- **Monsieur FAIVRE Pascal**

Brigadier chef principal de la Police Municipale, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame FERNIQUE Marie-Paule**

Professeur de la ville de Paris hors classe, MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- **Madame FERRARONE Muriel**

IDE Cadre Supérieur de Santé, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE
DE POISSY

- **Madame FOURNIER Florence**

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame FOURNIER Marie Pascale**

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE
ISSY-LES-MOULINEAUX

- **Madame FRICHOT Marie-France**

Adjoint administratif principal 2è classe, MAIRIE DE LES ALLUETS-LE-ROI DE LES
ALLUETS-LE-ROI

- **Monsieur GALY Didier**

Ouvrier principal, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame GARCIA Jacqueline**

Adjoint technique Pal 2è cl des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame GASTAL Jeannine**

Assistante maternelle, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Monsieur GAUDIN Jean-Philippe**

technicien principal de 2 è classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur GAULTIER Patrick**

Adjoint Technique principal 1ère classe, MAIRIE DE BAILLY DE BAILLY

- **Monsieur GIMONET Didier**

Technicien principal 1è classe, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame GIRARD Martine**

Adjoint administratif Ppal 2è cl., CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE
NANTERRE

- **Monsieur GODEFROY Thierry**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- **Madame GORDON Christine**

Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur GOUDROYE Thierry**

Adjoint technique principal de 1è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Monsieur GOURIOU Pascal**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Monsieur GOUZY Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - Direction Espaces Verts & Environnement DE PARIS

- **Monsieur GRONDIN Michel**
Adjoint technique principal de 1è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Monsieur GROSSE Philippe**
Directeur territorial, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- **Madame GUILBAUD Catherine**
Adjoint des cadres hospitalier de CL EXCEP, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur HAMMOU William**
Secrétaire administratif de CL EXCEP d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DILT- DE PARIS 12

- **Madame HORTENSE Marie-Lyne**
Adjoint administratif Hosp principal, CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE DOURDAN-ETAMPES DE DOURDAN

- **Monsieur HURE Laurent**
Responsable d'équipe Espaces Verts, MAIRIE DE VERNOUILLET DE VERNOUILLET

- **Madame JEANNOT Maryse**
Rédacteur principal 2è classe, CCAS ÉPÔNE DE EPONE

- **Madame LAFOSSE Annick**
Infirmière, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Monsieur LAIGLE Martial**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - Direction Espaces Verts & Environnement DE PARIS

- **Monsieur LAMBERT Laurent**
Ingénieur, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame LAMBERT Murielle**
Rédacteur principal 1 è classe, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame LAMOTTE Maryse**
TECH LABO CS, HÔPTIAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- **Madame LAMY Béatrice**

Adjoint administratif principal de 2^e classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame LANGELLIER Sylvie**

Directrice Générale des Services, MAIRIE DE MAURECOURT DE MAURECOURT

- **Monsieur LASSELIN Olivier**

Professeur de la ville de Paris hors classe, MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- **Madame LAUNOIS Fabienne**

Ouvrier principal de 2^e classe T4 C2, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS

- **Madame LE BIHAN Elisabeth**

Directeur territorial, MAIRIE DE PUTEAUX DE PUTEAUX

- **Monsieur LE BRUN Patrick**

Agent de logistique générale de 1^e classe, MAIRIE DE PARIS -DILT- DE PARIS 12

- **Madame LECOCQ Christine**

Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame LECUYER Annick**

Adjoint administratif, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Monsieur LEGRAND Alain**

Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Monsieur LELONGT Eric**

Technicien, SIAAP DE PARIS 12

- **Monsieur LE MENEZ Jean-François**

Adjoint technique principal 2^e classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- **Madame LENGLET Annick**

Adjoint administratif principal de 1^e classe, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DE AUBERGENVILLE

- **Madame LEPOIRE Andrée**

Adjoint administratif principal de 2^e classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame LERAY Annie**

Adjoint administratif hospitalier principal, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15

- **Monsieur LERAY Olivier**

Adjoint administratif hospitalier principal, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15

- **Madame LONGRAIS Marie-Louise**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur MAILLARD Didier**

Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement Ppal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS

- **Madame MALTÈRE Marie-Josèphe**

ADJ ADM PP 1CL C3, HÔPITAL BEAUJON DE CLICHY LA GARENNE

- **Madame MANUEL Sylvie**

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur MARCHELIE Éric**

Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS
SEINE & OISE DE AUBERGENVILLE

- **Monsieur MARIE Dominique**

Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame MAURIN Lydie**

Aide-soignante principale, HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- **Madame MERLETTE Brigitte**

Manipulatrice d'Electroradiologie, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN
LAYE DE POISSY

- **Monsieur MERVAILLIE Sylvain**

Ingénieur territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame MINARD Marie-Luce**

Infirmière de CL SUP (IDE), CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame MINIER Marielle**

ATSEM, MAIRIE DE ISSOU DE ISSOU

- **Madame MONNOURY Sandrine**

Adjoint administratif principal 2 è cl. titulaire, MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE
BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Monsieur MOUHLACK Bruno**

Brigadier-Chef Principal, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Madame MOULON Laurence**

Assistant Médico-Administratif Cl. exceptionnelle, HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- **Madame MURIEL-LE DAFNIET Béatrice**

Assistante socio-éducative, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur NEVEU Dominique**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame NIEPCERON Béatrice**

Technicienne de laboratoire - Cadre de santé-, CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE
DOURDAN-ETAMPES DE DOURDAN

- **Monsieur PAILLARD Christian**

Ingénieur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame PAISLEY Floriane**

ASEM ppal 1ère classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- **Madame PARMAINTENY Véronique**

Auxiliaire de puériculture et de soins Pal 1 ère classe, MAIRIE DE PARIS -DFPE DE PARIS

- **Monsieur PARMENTIER François**

Administrateur, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame PÉDEMAY Monique**

Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLIERS SAINT-FREDERIC DE
VILLIERS-SAINT-FREDERIC

- **Madame PEYTAVY Corinne**

Adjoint administratif principal de 2è classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES

- **Madame PIARD Monique**

Professeur de la ville de Paris hors classe, MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- **Madame PIERRE Marie-Ange**

Professeur d'enseignement artistique HC, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX

- **Madame PIVIN Françoise**

Psychologue, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS DE PARIS

- **Madame PLATEAU Catherine**

Infirmière diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE
MANTES LA JOLIE

- **Monsieur PLATEAU Hugues**
OUVRIER PP 1 CL C3, HÔPITAL BEAUJON DE CLICHY LA GARENNE

- **Madame PODLASKI Danielle**
Attaché principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame PONCET Catherine**
Aide-soignante principale, HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- **Madame POUHEY-DICARD Marie-Hélène, Antoinette**
DGS de 150 000 à 400 000 Habitants, Communauté d'Agglomération St-Germain Boucles de Seine DE LE PECQ

- **Madame PRINCE Catherine**
Adjoint administratif principal, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Monsieur RANGASSAMY Jean-Claude**
Adjoint technique Pal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS DE PARIS 04

- **Monsieur RENET François**
COND AMB H CA ECH6, HÔPITAL BICHAT DE PARIS

- **Madame ROGER Joëlle**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- **Monsieur ROPARS Patrice**
Ingénieur, SIAAP DE PARIS 12

- **Monsieur ROUSTAN Michel**
Infirmier, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Monsieur RUBY Patrick**
Assistant d'Enseignement Artistique Ppal 1ère classe, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Monsieur SAINT-MARTIN Jean**
Technicien supérieur en chef, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS

- **Madame SANTIER Claude**
Ouvrier principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame SUTER Nadine**
Adjoint des cadres hospitalier classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur SZTRIMBELY Maurice**

adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame TACLET Mireille**

Infirmière de bloc opératoire classe supérieure, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15

- **Monsieur TAISNE Bruno**

Technicien principal 1ère classe, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame THIBAUT Arlette**

Secrétaire médical et social d'administrations parisiennes CS, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S. DE PARIS

- **Monsieur THOMAS Olivier**

Technicien principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame THUILIER Ghislaine**

Maître ouvrier, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Monsieur TOURON Bruno**

Ingénieur, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Madame TOUSSAINT Laurence**

Adjoint administratif Pal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS DE PARIS

- **Madame TRÉHÉ Micheline**

Aide -soignante (en retraite), HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Monsieur TRIBOUT Frédéric**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE DE CROISSY-SUR-SEINE

- **Madame TRIJEAN Annie**

Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur VALETTE Serge**

Agent de maîtrise, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame VÉRISSEL Sylvie**

Cadre supérieur infirmier, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame VOLTINE Denise**

Adjoint administratif Ppal 1ère cl., CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE

Médaille de vermeil

- **Madame ABOU Marie-Christine**

Adjoint administratif, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame ADAM Marie-Pierre**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame ALLAIN Nathalie**

Adjoint Administratif principal 2è classe, SIARNC DE VILLIERS-SAINT-FREDERIC

- **Monsieur ALLANOU Didier**

Agent de maîtrise principal titre IV, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S. DE PARIS

- **Monsieur ANDAMAYE Jean**

Responsable pôle finances, MAIRIE DE BONNIERES SUR SEINE DE BONNIERES-SUR-SEINE

- **Monsieur ANTONI Hervé**

Cadre de santé, HÔPITAUX DE SAINT-MAURICE DE SAINT-MAURICE

- **Madame ARNOULT Christine**

Préparatrice en pharmacie hospitalière de CL SUP, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur ATLAN Francis**

Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur AURAND Thierry**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX

- **Monsieur BADAOUI Karim**

Infirmier, CENTRE HOSPITALIER STELL DE RUEIL-MALMAISON

- **Madame BALERI Nathalie**

Rédacteur principal de 1è cl, MAIRIE DE GARGENVILLE DE GARGENVILLE

- **Madame BARAËR Caroline**

Ouvrier principal 2è cl, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame BARBÉ Marie-Christine**

Professeur de la ville de Paris classe normale, MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- **Madame BARRAY Michèle**
Infirmière, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame BASTIEN Annie**
Adjoint technique, MAIRIE DE BONNIERES SUR SEINE DE BONNIERES-SUR-SEINE

- **Madame BAZIRE Nathalie**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur BEAUCHE Dominique**
Agent de maîtrise principal, VERSAILLES GRAND PARC DE VERSAILLES

- **Madame BENTALEB Malika**
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX

- **Monsieur BERGER Eric**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame BERKANE Yamina**
Adjoint administratif Ppal 2è cl, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Madame BERNARD Christine**
Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Madame BLANCHARD Marie-Thérèse**
Aide de laboratoire classe sup., CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame BOISSET Françoise**
Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame BOUCHER Nicole**
Aide soignante, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame BOUCHET Ghislaine**
ATSEM, MAIRIE DE SAINT-RÉMY-LÈS CHEVREUSE DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

- **Madame BOULLE Valérie**
Agent des Services Hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame BOURGEOIS Nathalie**
Adjoint administratif principal de 2è classe, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S. DE PARIS

- Madame BOURG Nathalie

Adjoint administratif principal de 2^e classe titulaire, MAIRIE DE COURBEVOIE DE COURBEVOIE

- Madame BRETON Christine

Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE ET LOIR DE CHARTRES

- Monsieur BRETON Gilles

Attaché, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- Madame CAILLERET Corinne

ATSEM, MAIRIE DE ISSOU DE ISSOU

- Madame CAMBRAY Elisabeth

Assistant socio-éducatif d'administrations parisiennes principal, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS

- Madame CAMMAGE Valérie

Secrétaire médicale, CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE DOURDAN-ETAMPES DE DOURDAN

- Monsieur CARPAYE Franck

Adjoint technique principal de 2^e classe, Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest DE MEUDON

- Madame CARRÉ Chantal

Adjoint technique Ppal de 2^e cl, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- Monsieur CARRÉ Jean Philippe

Technicien Supérieur Hospitalier, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- Madame CARRÉ Sylvie

Analyste, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- Madame CAZAY Christelle

Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- Madame CHARDIN Valérie

Assistante médico-administrative classe exceptionnelle, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15

- Monsieur CHARLES Jacques

IDE CL SUPERIEURE, HÔPITAL BICHAT DE PARIS

- **Madame CHARLES Yvonne**

Adjoint administratif principal de 1^è classe, MAIRIE DE PARIS / Direction Constructions Publiques & Architecture DE PARIS

- **Monsieur CHARTON Alain**

Agent de maîtrise Pal - Entretien technique de voirie, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Monsieur CHOTARD Dominique**

Aide soignant, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame CHOUIAR Kérïma**

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame CHOUNLAMOUNTRY Sylvie**

Agent social principal de 2^è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame CLOAREC Christine**

Assistante de conservation principal de 1^{ère} classe, MAIRIE DE MANTES LA VILLE DE MANTES-LA VILLE

- **Monsieur COLLÉTER Luc**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY

- **Madame COMTE Laurence**

Assistant médico administratif de classe exceptionnelle, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS DE PARIS

- **Madame CONAN Nathalie**

Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE LE PERRY-EN-YVELINES DE LE PERRY-EN-YVELINES

- **Madame CORREGE Danièle**

Technicienne de laboratoire de classe Sup., C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame COUSIN Béatrice**

Educatrice de jeunes enfants, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame CROSNIER Nadine**

Attaché principal, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Monsieur DAMODARAN X...**

OUVRIER PP 2 CL C2, HÔPITAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- **Madame DARGAUD Sylviane**

Attaché principal, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX

- **Madame DARRAS Nadine**

Technicienne de laboratoire de classe Sup., C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame DA SILVA Maria**

Secrétaire de mairie, MAIRIE DE BOINVILLE-EN-MANTOIS DE BOINVILLE-EN-MANTOIS

- **Monsieur DAVID Alain**

Chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS -DILT- DE PARIS 12

- **Monsieur DECRUZ Luc**

Agent de Maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Monsieur DELACROIX Pierre**

Assistant Enseignement Artistique principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-BRIEUC DE SAINT-BRIEUC

- **Madame DE LAMOTHE Gladise**

Aide-soignante, HÔPITAL COCHIN DE PARIS 14

- **Monsieur DELANNÉE Gilles**

Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame DEMOERSMAN Christine**

Assistante Socio-Educative Principale, CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE DE PARIS

- **Madame DE SA Albertine**

Assistant Médico-Administratif CL SUP, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur DESCHAMPS Franck**

Agents des Services Hospitaliers, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Monsieur DESSERTY Thierry**

Agent de maîtrise Ppal, MAIRIE DE NANTERRE DE NANTERRE

- **Madame DIJOUX Yvette**

Agent des Services Hospitaliers, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame DI PINTO Maria**
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE BAILLY DE BAILLY

- **Monsieur DOISNE Dominique**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VILLIERS SAINT-FREDERIC DE VILLIERS-SAINTE-FREDERIC

- **Monsieur DOMECH Dominique**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- **Madame DORLEANS Nathalie**
Aide soignante, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Monsieur DORLEANS Patrice**
Agent de maîtrise, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame DOUBLET Corine**
Adjoint administratif Ppal 2 è Cl., MAIRIE DE NANTERRE DE NANTERRE

- **Madame DROUIN Martine**
Cadre de santé, HÔPITAL SAINT-ANTOINE DE PARIS

- **Madame DUBOIS Françoise**
Secrétaire administratif classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
-DRH- DE PARIS

- **Monsieur DUBOURDIEU Serge**
Technicien de laboratoire, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Monsieur DUFLOS Jean-Luc**
TECHNICIEN HOSP, HÔPITAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- **Monsieur DUFOIS Gérard**
Adjoint technique Ppal 1è classe (en retraite), MAIRIE d' ABLIS DE ABLIS

- **Monsieur DUGRILLON Eric**
Adjoint technique principal 2 è classe, SIAAP DE PARIS 12

- **Monsieur DUPONT Pascal**
Adjoint technique territorial principal de 1 ère classe, MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY

- **Monsieur ELIE Charles**
Agent de maîtrise - Chef d'équipe propreté, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DE AUBERGENVILLE

- **Madame ETARD Nadine**
Attaché, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur ETIENNE Fabrice**
Technicien, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Monsieur ETIENNE Jean-Michel**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE GASNY DE GASNY

- **Madame EULALIE Lyne**
Adjoint Adm. Pal 2è Cl - Chargée de l'Accueil et du Standard, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Madame EVENO-GHOUGASSIAN Maryvonne**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE DE PARIS

- **Madame FERAY Sylvie**
ATSEM, MAIRIE DE VERNOUILLET DE VERNOUILLET

- **Madame FEUSELS Monique**
Responsable des régies, MAIRIE DE VANVES DE VANVES

- **Monsieur FIQUET Marc**
Adjoint technique principal de 1è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame FONTINELLE Laetitia**
Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame FRIKH Patricia**
Infirmière d'État de CL SUP, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur GALIPO Jules**
Adjoint technique Pal 2è cl des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame GANDOUIN Sylvie**
Adjoint administratif, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- **Monsieur GARCZYNSKI Bernard**
Ouvrier principal, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame GARZONI Maryse**
Adjoint administratif principal territorial de 1è classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame GAUTHIER Nadine**
Adjoint administratif principal de 2 è classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur GIRARD Alain**
Technicien territorial 1è classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE

- **Madame GODARD Corinne**
Assistante Médico-Administrative, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Monsieur GODEFROY Thierry**
Adjoint technique, MAIRIE DE MAGNANVILLE DE MAGNANVILLE

- **Madame GOMEZ Nicole**
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Madame GÖNCÜ Olivia**
Rédacteur, MAIRIE DE VANVES DE VANVES

- **Monsieur GOUËLLO Jean-Marc**
Agent de maîtrise Pal - Gardien des installations sportives, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Monsieur GOUPILLOT Jacky**
Adjoint administratif Ppal de 1ère cl., MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Madame GRANDEAU Sandrine**
Infirmière de bloc opératoire de CL SUP, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur GRAND Frédéric**
Professeur de la ville de Paris de classe normale, MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- **Monsieur GRILLOT Olivier**
Technicien territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Monsieur GROS Philippe**
Attaché principal, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur GUÉRIN Arnaud**
Ingénieur, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur GUERVENO Jackie**
Assistant Médico-Administratif de classe normale, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur GUÉRY Jean-Pierre**
Adjoint technique principal de 2 è classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame GUEVARA Nathalie**
Cadre supérieur paramédical, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Monsieur GUÉVEL Yannick**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE NANTERRE DE NANTERRE

- **Madame GUILLANTON Claire**
Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur GUISELIN Didier**
Agent de maîtrise Ppal Titulaire, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Madame GUYOMARC'H Sylviane**
Adjoint technique Pal 2è cl des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame HALLEN Josiane**
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Madame HAUETER Catherine**
Infirmière de bloc opératoire, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur HELLIO Christian**
Adjoint technique Ppal 1 ère classe -Maçon-, MAIRIE DE MANTES LA VILLE DE MANTES-LA VILLE

- **Madame HOCHART Corinne**
Attaché, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame ISIDA Epiphanie**
Auxiliaire de puériculture principal de 1è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame ISSE Dominique**
Aide soignante, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame JACQUENET Myriam**
Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame JAURÉ Muriel**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- Madame JEAN-BAPTISTE Dominique

Adjoint technique principal de 2è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- Monsieur JONOT François-Xavier

Brigadier-chef principal de Police Municipale, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- Madame KERAMBRUN Nathalie

Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- Madame KNECHT Sylvie

Assistante Médico-Administrative, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- Monsieur LACHEVRE Jean

Adjoint technique principal de 1è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- Madame LACRAMPE Danielle

Infirmière, HÔPITAL HÔTEL-DIEU DE PARIS

- Madame LAFOSSE Christine

Adjoint Administratif Pal 2è cl - Secrétaire de la crèche familiale, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- Madame LAMBERT Annie

Gardiennne et lingère, MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY

- Madame LAMOUREUX Véronique

Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- Monsieur LANDEAU Daniel

Adjoint technique des collègues Ppal 2è cl., DEPARTEMENT DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES DE PARIS

- Madame LEBLOND Véronique

Adjoint administratif hospitalier, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS DE PARIS

- Madame LEBON Pierrette

ATSEM principal de 1è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- Madame LEBRUMAN Corine

Réacteur principal de 2è classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- Monsieur LECLERC Jean

Adjoint technique territorial Ppal 1^è classe, MAIRIE DE JOUY EN JOSAS DE JOUY EN JOSAS

- Monsieur LECOCQ Eric

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS

- Monsieur LECORDIER Christophe

Directeur Centre de Loisirs, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- Madame LECUYER Jeannine

Aide soignante, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- Monsieur LEFEBVRE Gérard

Adjoint technique principal 2^{ème} classe (en retraite), MAIRIE DE LAINVILLE EN VEXIN DE LAINVILLE-EN-VEXIN

- Monsieur LEFEVRE Bruno

Opérateur vidéo surveillance, MAIRIE D'ARGENTEUIL DE ARGENTEUIL

- Madame LEFORT Sylvie

Adjoint administratif Ppal, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- Monsieur LEFRANC Christophe

Animateur principal, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- Monsieur LEGER Alain

Attaché principal, MAIRIE DE GARCHES DE GARCHES

- Monsieur LE GOVIC Joël

Ouvrier principal de 2^{ème} classe TIV, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S. DE PARIS

- Madame LEMAITRE Frédérique

Adjoint des cadres hospitaliers classe exceptionnelle, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS DE PARIS

- Madame LE MEUR Corinne

Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- Madame LE MÉZEC Christine

Aide soignante, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- Madame LERAY Anne-Françoise

Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame LEROY Marie**
Infirmière, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame LETERREUX Christelle**
Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame LEVENEZ Nathalie**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame L'HÉRAULT Véronique**
Bibliothécaire, MAIRIE DE VAUX SUR SEINE DE VAUX-SUR-SEINE

- **Madame LIANKEO Naksouly**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame LIORÉ Patricia**
Aide soignante, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame LOISON Véronique**
Auxiliaire de puériculture Pal 1ère Cl., MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Monsieur LOJOU Michel**
Chef de Police Municipale, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Madame LORIAUX-POIZAT Annie**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur LOURDIN Lionel**
Directeur des Services Techniques, MAIRIE DE COIGNIÈRES DE COIGNIERES

- **Monsieur LUROT Frédéric**
Adjoint administratif principal de 1è cl., Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest DE MEUDON

- **Madame MAILLARD Christeil**
Adjoint administratif Ppal 2è cl., HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- **Madame MALAPÈRE Catherine**
Cadre de santé 1ère classe, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Madame MARCHAND Isabelle**
Secrétaire administratif de classe normale, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS

- **Monsieur MARTIN Daniel**

Adjoint technique Ppal 1è classe, MAIRIE DE NANTERRE DE NANTERRE

- **Madame MAUGUIT Nathalie**

Adjoint administratif principal de 2è classe, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S. DE PARIS

- **Madame MÉNOU Marie-Aude**

Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe, Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest DE MEUDON

- **Monsieur MERCIER Jean-Michel**

Technicien principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame MERELLI Christine**

Adjoint administratif, MAIRIE DE VANVES DE VANVES

- **Madame METZGER Isabelle**

Ingénieur hospitalier en chef, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur MÉZIER François**

Technicien -Responsable Régie - Voirie-, MAIRIE DE MAISONS-LAFFITTE DE MAISONS-LAFFITTE

- **Madame MICHAUD Sylvie**

Infirmière d'État de CL SUP, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame MILLAN Valérie**

Assistante socio-éducative, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame MOAL Brigitte**

Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame MONTAYA Bénédicte**

Technicienne de laboratoire, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Madame MORAULT Catherine**

Puéricultrice territoriale classe supérieure, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame MORTESSAGNE Brigitte**

Auxiliaire de puériculture principal de 2è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Monsieur MOUTRON Philippe**

Agent de maîtrise principal, SEINE OUEST HABITAT DE ISSY-LES-MOULINEAUX

- **Madame N'DONG Olga**

ATSEM, MAIRIE DE MANTES LA JOLIE DE MANTES-LA-JOLIE

- **Monsieur NICOLAS Martial**

Adjoint technique Ppal 2è classe, MAIRIE DE SAINT-NOM-LA BRETECHE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE

- **Monsieur NILUSMAS Bérard Antoine**

Aide soignant, HÔPITAL TROUSSEAU DE PARIS

- **Madame NOLLAND Sylviane**

Agent Spécialisé principal des Écoles Maternelles 1è Cl., MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Madame NOMED Barbe, Marianne**

Adjoint technique principal de 2è classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Monsieur ORESVE Luc**

Technicien de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE DE PARIS

- **Madame PALLUT Sylvie**

Adjoint administratif Terr., MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Madame PAPON Nathalie**

Infirmière classe supérieure, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15

- **Madame PARENT Nathalie**

Infirmière d'État de CL SUP, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame PASQUET Laurence**

Adjoint administratif, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame PERRAULT Isabelle**

Technicienne de laboratoire, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Monsieur PERRODOU Frédéric**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MEULAN EN YVELINES DE MEULAN-EN-YVELINES

- **Monsieur PETEL Pascal**

Directeur Général des Services, MAIRIE DE CHAMBOURCY DE CHAMBOURCY

- **Monsieur PILLON Serge**
Ouvrier principal, AGEPS DE PARIS 05

- **Madame PLOUZEAU Roselyne**
Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur POINARD Laurent**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, MAIRIE DE BAILLY DE BAILLY

- **Madame PORCHERON Monique**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- **Monsieur QUÉTRON Olivier**
Ouvrier principal, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Monsieur QUINTAVALLE Thierry**
Rédacteur territorial, MAIRIE DE LA VERRIÈRE DE LA VERRIERE

- **Monsieur RAOULT Régis**
Ingénieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame RASTOLL Christine**
Moniteur éducateur titre IV, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S. DE PARIS

- **Madame RENAUD Violette**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau DE PARIS

- **Madame RIGLET Françoise**
Adjoint technique Territorial principal 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DE EVRY

- **Madame RINGEVAL Pascale**
Rédacteur Principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE

- **Madame ROBERT Evelyne**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Monsieur ROBERT Jean-Hugues**
Garde Champêtre chef principal, MAIRIE DE VILLIERS SAINT-FREDERIC DE VILLIERS-SAINTE-FREDERIC

- **Madame ROYER Claire-Marie**
Aide soignante, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Monsieur RUBIO Jesus**

Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame SAINT-ANDRÉ Tonia**

Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame SAINT-CLAIR Hélène**

Adjoint technique Pal 2è cl des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Monsieur SALVATORE Jean-Michel**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame SANTONI Isabelle**

Aide soignante, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame SCHNEIDER Sylvie**

Assistante médico administrative, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Monsieur SERY Jean-Luc**

Aide soignant, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Monsieur SÉVILLE Alain**

Agent de maîtrise, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur STAHL Gaëtan**

Ingénieur hospitalier, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Monsieur SURBIN Christian**

Brigadier-chef principal, MAIRIE DE BAILLY DE BAILLY

- **Madame TEINTURIER Jocelyne**

Educateur territorial des APS Ppal 1è classe titulaire, Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise DE CERGY PONTOISE

- **Madame THÉPAUT Murielle**

Chef de Service Urbanisme, MAIRIE DE VERNOUILLET DE VERNOUILLET

- **Madame TINTINGER Patricia**

Assistante Médico-Administrative CL EXCEPT, AGEPS DE PARIS 05

- **Madame TRÉBAOL Muriel**

Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- Madame TRIBALLIER Chantal

Adjoint administratif principal 2^e classe, SERVICE CENTRAL DES BLANCHISSERIES DE PARIS

- Monsieur TURPIN Christophe

Agent de maîtrise, MAIRIE DE MAGNY LES HAMEAUX DE MAGNY-LES-HAMEAUX

- Monsieur TUYAU Michaël

Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE COURBEVOIE DE COURBEVOIE

- Monsieur URBANSKY Jean-Christophe

Technicien principal 1^e classe, SIAAP DE PARIS 12

- Madame VAIRINHO Maria de Cér

AMA CL SUP, HÔPITAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- Madame VALLANTIN Marie-Pierre

Technicienne de laboratoire de classe Sup., C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- Madame VALLONE Nathalie

Agent de maîtrise principal, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- Monsieur VAN ROSSUM Daniel

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- Madame VANTHEEMSCHE Dominique

Rédacteur principal de 1^e classe, MAIRIE d' ABLIS DE ABLIS

- Monsieur VERVIN Marc

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LE PERRY EN YVELINES DE LE PERRY EN YVELINES

- Monsieur VÉTIL Jean-Christophe

Adjoint administratif principal de 2^e classe, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S. DE PARIS

- Madame VITRY Annie

Adjoint technique Ppal 1^e classe, MAIRIE DE NANTERRE DE NANTERRE

- Madame VOSSION Maryline

Rédacteur principal de 1^{ère} classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- Madame WILLAY Nadia

Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE

- Madame YVETOT Raymonde

Adjoint technique Pal 2è cl des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

Médaille d'argent

- Monsieur ABREU Bernard

Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau DE PARIS

- Madame ADAM Isabelle

IDE CL SUPERIEURE, HÔPITAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- Monsieur AGUESSE Bernard

Médecin Hors Classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DE CERGY PONTOISE

- Madame ALGLAVE Sylvie

TECH LABO CS, HÔPITAL BICHAT DE PARIS

- Monsieur ALLARD Alain

Adjoint technique, MAIRIE DE MAGNY LES HAMEAUX DE MAGNY-LES-HAMEAUX

- Madame AMBIEHL Véronique

Infirmière, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- Madame AMEDJKOUH Sandra

Adjoint technique principal de 1è classe, Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest DE MEUDON

- Madame ANDRIEUX Sandrine

Agent des Services Hospitaliers qualifié, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- Madame ANTOINE Gussy

Adjoint technique Pal 2è cl des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- Madame AOUADI Chahrazed

Adjoint technique, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- Madame ARCHET Maria

Adjoint administratif territorial (en retraite), MAIRIE DE CHEVREUSE DE CHEVREUSE

- **Monsieur AUREL Jean-Marie**
Appariteur, MAIRIE DE EPÔNE DE EPONE

- **Monsieur BABAS Gérard**
Adjoint technique - Responsable voirie, MAIRIE DE BOUGIVAL DE BOUGIVAL

- **Madame BABOULÈNE Sophie**
Infirmière, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Monsieur BAGHDADI Frédéric**
Adjoint d'animation et d'action sportive principal de 2è cl., MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- **Madame BAILET Laurence**
Adjoint pat principal 2è classe, MAIRIE DE CERGY DE CERGY

- **Madame BAKALOWICZ Cécile**
Adjoint administratif Ppal 2è cl., MAIRIE DE JOUY EN JOSAS DE JOUY EN JOSAS

- **Madame BARBIER Betty**
Infirmière cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame BARCELO Katy**
Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame BARLOZZO Nathalie**
Animateur principal 1è classe, HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- **Madame BARUKH Floriane**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame BAUD Martine**
Adjoint technique, MAIRIE DE MAGNY LES HAMEAUX DE MAGNY-LES-HAMEAUX

- **Madame BEDOUET Agnès**
Adjoint d'animation Ppal 2è classe, MAIRIE D'ARGENTEUIL DE ARGENTEUIL

- **Madame BEGUIVEN Isabelle**
Infirmière Classe Supérieure, HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- **Monsieur BENLAHCEN Bagdad**
Adjoint technique, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- **Madame BEN LARBI Fousiya**
Adjoint administratif principal de 2 è classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- **Monsieur BÉRISSET Christophe**

Agent technique principal de 2^e cl, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Monsieur BERNARD David**

Agent de maîtrise - Chef des équipes d'intervention, MAIRIE DE VERNEUIL SUR SEINE DE VERNEUIL-SUR-SEINE

- **Madame BERTIN Marion**

Infirmière, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Monsieur BERTRAND Dominique**

Assistant socio-éducatif Ppal (Educateur Spécialisé), C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Monsieur BESNARD Frédéric**

Technicien principal 1^{ère} classe, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame BIASOLI Christine**

Animateur Ppal 1^{ère} cl, MAIRIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE ISSY-LES-MOULINEAUX

- **Monsieur BIBRON Vincent**

Agent de maîtrise principal, Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest DE MEUDON

- **Madame BICARD Dominique**

Secrétaire médical et social classe normale du département de Paris, MAIRIE DE PARIS -DRH- DE PARIS

- **Madame BIHOREAU Sophie**

Agent social principal de 2^e classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame BLOMMAERT Catherine**

Adjoint administratif, MAIRIE DE MANTES LA VILLE DE MANTES-LA VILLE

- **Monsieur BLONDIAUX Frédéric**

Psychologue territorial hors cl., CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE

- **Monsieur BODOT Pierre**

Employé communal, MAIRIE DE CHEVREUSE DE CHEVREUSE

- **Madame BONIN Anne-Marie**

Journaliste (en retraite), MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET

- Madame BONNIN Martine

Adjoint technique Territorial Pal 2è classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- Madame BONSERGENT Cindy

Auxiliaire de puériculture principal de 2è cl, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- Monsieur BORRAS Stéphane

Adjoint administratif principal de 2è classe, MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE DE NEUILLY-SUR-SEINE

- Monsieur BORRA Stéphane

Agent de Conservation Principal de 1ère classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- Madame BOUCHE Elisabeth

Rédacteur Ppal 2è classe, MAIRIE D'ARGENTEUIL DE ARGENTEUIL

- Monsieur BOUCHTA Thierry

Agent de maîtrise, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- Madame BOUGANIM Monique

Adjoint technique principal de 2è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- Madame BOULAY Claudie

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- Monsieur BOULLENGER Emmanuel

Adjoint technique principal de 1è classe, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau DE PARIS

- Madame BOULOGNE Valérie

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- Madame BOURDET Nathalie

Assistante Médico-Administrative, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- Monsieur BOURRAGUÉ Arnaud

Adjoint technique principal 1è classe, SIAAP DE PARIS 12

- Madame BOURREAU Sophie

Technicienne de laboratoire, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Monsieur BOUSFIHA Mohammed**

Adjoint technique principal de 2è cl, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Monsieur BRIHAYE Franck**

Educateur APS Ppal 1ère classe, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX

- **Madame BROCHON Christelle**

Assistante sociale, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Monsieur BRUNEL Jean-Paul**

Adjoint technique, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DE AUBERGENVILLE

- **Madame BRUNET Nathalie**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame BUMENN Véronique**

Adjoint Administratif Ppal, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame CABARE Corinne**

Agent social 2 è classe, MAIRIE D'ORGEVAL DE ORGEVAL

- **Madame CAMARA Maria**

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Ppal de 2 è cl, MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- **Monsieur CARON Didier**

Adjoint technique Ppal 1 è Cl -Agent Service des Sports-, MAIRIE DE MAISONS-LAFFITTE DE MAISONS-LAFFITTE

- **Madame CARRE Nathalie**

Rédacteur principal de 1è classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame CAZAL Lynda**

Adjoint d'animation principal de 2è classe, MAIRIE DE LE PERRY-EN-YVELINES DE LE PERRY-EN-YVELINES

- **Monsieur CHANCROGNE David**

Agent de maîtrise, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame CHANGEUX Catherine**

Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame CHARPENTIER Nathalie**

Auxiliaire de puériculture principal de 2 è cl, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Madame CHASTEL Edwige**
Cadre de santé 2è classe, MAIRIE DE PUTEAUX DE PUTEAUX

- **Madame CHEVALLIER Elisabeth**
Secrétaire médicale classe supérieure, HÔPITAL COCHIN DE PARIS 14

- **Monsieur CHEVAL Patrice**
Attaché, MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Madame CHIPPEAUX Isabelle**
ATSEM, MAIRIE DE LIMETZ VILLEZ DE LIMETZ-VILLEZ

- **Madame CLÉMENT Agnès**
Adjoint administratif, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame CLERTEAU Marie-Christine**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Monsieur COLLET-BEILLON Michel**
Technicien supérieur hospitalier 1ère classe, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15

- **Madame COLLOMB Vanessa**
Agent Contractuel Administratif (B), CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS

- **Madame COLONNELLO Patricia**
Directeur des Ressources Humaines, CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN DE CORBEIL-ESSONNES

- **Monsieur CONVINDASSAMY Balaraman**
Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur CONVINDASSAMY Ouraïyournamby**
Ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur CORRE Jean-Claude**
Educateur des APS principal de 1 ère classe, MAIRIE DE CLICHY SOUS BOIS DE CLICHY-SOUS-BOIS

- **Madame COUBRUN Laurence**
Rédacteur Ppal 2è classe, MAIRIE DE NANTERRE DE NANTERRE

- **Monsieur COULANGE Christian**
Technicien, MAIRIE DE BEZONS DE BEZONS

- **Monsieur COUPOUX Alexis**

Directeur Général adjoint, MAIRIE DE SARTROUVILLE-DE SARTROUVILLE

- **Monsieur CRÉTEL Jean-Claude**

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MANTES LA VILLE DE MANTES-LA VILLE

- **Monsieur CROSMARIE Stéphane**

Chargé de mission cadre supérieur, MAIRIE DE PARIS / D.S.T.I DE PARIS 12

- **Madame CUEFF Stéphanie**

Auxiliaire de puériculture Ppal de 2è cl, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Madame CUREAU Lydie**

Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame D'AMARIO Valérie**

Adjoint technique Ppal 2è classe, MAIRIE DE JOUY EN JOSAS DE JOUY EN JOSAS

- **Monsieur DANDURAND Arnaud**

Attaché territorial titulaire, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Madame DARFEUILLE Elisabeth**

Adjoint Administratif principal 2 è classe, SIAAP DE PARIS 12

- **Monsieur DARMON Yves, Eric, Reynald**

Directeur Adjoint d'Accueil de Loisirs, MAIRIE DE SAINT-DENIS DE SAINT-DENIS

- **Madame DAUFOUR Jeanine**

A.M.A., HÔPITAL COCHIN DE PARIS 14

- **Madame DECAIX-MEVEL Stéphanie**

Assistant socio-éducatif principal, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Madame DECATHEAUGRUE Anita**

Infirmière en soins généraux 1er grade, HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- **Madame DECAURE Catherine**

Assistant spécialisé des bibliothèques et musées classe exceptionnelle, PARIS MUSÉES DE PARIS

- **Monsieur DÉCHAUX-BLANC Pascal**

Adjoint du patrimoine principal de 1è classe, MAIRIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE ISSY-LES-MOULINEAUX

- **Madame DEFROCOURT Cécile**
Adjoint administratif territorial principal de 2è classe, MAIRIE DE MAURECOURT DE MAURECOURT

- **Madame DE LA BASTIDA Carola**
Adjoint d'animation, MAIRIE d' ABLIS DE ABLIS

- **Monsieur DELANOE Patrick**
Agent de maîtrise des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame DENIS Claire**
Assistant Enseignement Artistique Ppal 1è cl., MAIRIE DE ROUEN DE ROUEN

- **Monsieur DE OLIVEIRA Albert**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur DESMAZEAUD Olivier**
DGS 20 000 à 40 0000 habitants, MAIRIE DE LES ULIS DE LES ULIS

- **Madame DE SOUSA Isabelle**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MEULAN EN YVELINES DE MEULAN-EN-YVELINES

- **Madame DEVESA Sandrine**
Adjoint administratif principal de 1è classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame DIAS SOUSA Ariana**
Adjoint technique, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- **Monsieur DILBET Sendilcoumar**
Adjoint technique principal 1è classe, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame DORIN Caroline**
Aide soignante, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame DOS SANTOS Christine**
Infirmier en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame DOUDAL Chantal**
Agent technique principal 2 è classe, MAIRIE DE MÉDAN DE MEDAN

- **Madame DRUGMAND Dominique**
INFIRMIER CS PARAM, HÔPITAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- Madame DUBOIS-DECONINCK Enora

Auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe, MAIRIE DE BOIS-COLOMBES DE BOIS-COLOMBES

- Madame DUCARDONNET Véronique

Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- Madame DUCHEMIN Laure

Adjoint technique titulaire, MAIRIE DE COURBEVOIE DE COURBEVOIE

- Madame DUFFAU Corinne

Adjoint Adm. Pal 1^e Cl. Chargée de l'Accueil et du Standard, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- Madame DUFOUR Jeanne

Assistant Socio-Educatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- Madame DUMONT Elisabeth

Adjoint administratif hospitalier principal, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15

- Madame DUNY Florence

Attaché Territorial, MAIRIE DE NANTERRE DE NANTERRE

- Madame DUPONT Muriel

Adjoint administratif, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- Madame DUQUIER Laurence

IDE CL SUPERIEURE, HÔPITAL BICHAT DE PARIS

- Madame EDGARD Marie-Laure

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle Ppal 2^e cl., MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- Madame EL GHARBI Naïma

Adjoint technique Pal 2^e cl des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- Monsieur ELLUARD Thierry

Adjoint technique principal de 1^e classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- Madame EMANUELE Delphine

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Pal 2^e cl, MAIRIE D'ORGEVAL DE ORGEVAL

- **Monsieur EMMANUEL Amédée**
OUVR PP 1CL C3, HÔPITAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- **Monsieur FAURE Luc**
Technicien territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Monsieur FAVIER Gilles**
Adjoint technique princ. 1 è cl., MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Madame FERDJALLAH Florence**
Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame FERKOUS Souad**
Adjoint administratif principal 2è classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- **Madame FLESCHE Fabienne**
Aide soignante, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame FOUCHE Isabelle**
Rédacteur principal territorial de 1è classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame FRADELIZI-THEPOT Bénédicte**
Directrice de crèche, MAIRIE D'ARGENTEUIL DE ARGENTEUIL

- **Monsieur GARDE Christophe**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE PUTEAUX DE PUTEAUX

- **Madame GARNIER Chantal**
Rédacteur, MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY

- **Madame GASLAIN Carole**
Adjoint administratif territorial Pal de 2è classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame GAUDIN Mireille**
Adjoint administratif principal de 2 è classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame GHFIR Samira**
Adjoint technique, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Madame GHORFATI Rachida**
Adjoint administratif principal, AGEPS DE PARIS 05

- **Madame GILLES Lydie**
Infirmière, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame GIRAUD Lydia**
Attaché, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame GIRAUD Marie-Paule**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame GIRODON Nicole**
Infirmière classe supérieure, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15

- **Madame GOIMBAULT Frédérique**
Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame GOLDBERG Myriam**
Adjoint administratif principal de 2è classe, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S. DE PARIS

- **Madame GOULOIS Sylviane**
IDE, HÔPITAL GÉRONTOLOGIQUE PHILIPPE DUGUÉ DE CHEVREUSE

- **Monsieur GRAND Olivier**
Agent de maîtrise principal, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame GREBERT Christine**
IDE, HÔPITAL GÉRONTOLOGIQUE PHILIPPE DUGUÉ DE CHEVREUSE

- **Madame GREGOIRE Carol**
Assistante médico administrative, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Monsieur GRIGI Frédéric**
Technicien, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame GUÉRIN Sybille**
Adjoint territorial du Patrimoine Ppal 2è cl., MAIRIE DE TRIEL SUR SEINE DE TRIEL-SUR-SEINE

- **Monsieur GUERRERO Vincent**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur GUESSOUM Nébil**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- **Madame GUILLOUZEL Michèle**

ATSEM principal 1ère classe, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY

- **Madame GUIMBERT Lydia**

Directrice de crèche (La Muette), MAIRIE DE MAISONS-LAFFITTE DE MAISONS-LAFFITTE

- **Monsieur GUIPPE Sébastien**

Adjoint technique principal de 2 è classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame HADDOUCHI Lila**

Assistante maternelle, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame HALBOUT Magaly**

ATSEM, MAIRIE DE LIMETZ VILLEZ DE LIMETZ-VILLEZ

- **Madame HAMEAU Sandra**

Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE NEZEL DE NEZEL

- **Madame HAMELIN Martine**

Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame HARTER Sandrine**

infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame HAZOUMÉ Yvette**

Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL LARIBOISIÈRE DE PARIS

- **Madame HUBERT Corinne**

Responsable des RH, MAIRIE DE JOUY EN JOSAS DE JOUY EN JOSAS

- **Madame ISIDORE Caroline**

Secrétaire administratif de classe normale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -
DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS

- **Monsieur JACOB Michel**

Adjoint technique principal 1è classe, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame JACQUEMIN Evelyne**

ATSEM Ppal 2è classe, MAIRIE DE BOUGIVAL DE BOUGIVAL

- **Madame JACQUIER Martine**

Assistant Médico-Administratif Cl. Sup, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES
LA JOLIE

- **Monsieur JALADON Gilles**
Educateur des APS Ppal de 2è cl., MAIRIE DE TRIEL SUR SEINE DE TRIEL-SUR-SEINE

- **Monsieur JANEL Gilles**
Chef service de PM Ppal 1 cl, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Madame JOHN-PIERRE Anne**
INFIRMIERE ISGS GRADE 2, HÔPITAL LARIBOISIÈRE DE PARIS

- **Madame JOKHOO Moojamance**
Assistante maternelle, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur JOURDIAN Fabien**
Adjoint technique principal de 1è classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Monsieur KERAUFFRET Arnaud**
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau DE PARIS

- **Madame KERLEVEO Mauricette**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- **Monsieur KRAMER Roberto**
Directeur Centre de Loisirs, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Monsieur KREMSEY Jacques**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame LABUS Ewa**
Directeur territorial, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Monsieur LAFHIEL Kamal**
Adjoint territorial animation 2è classe, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX

- **Madame LAJEUNESSE Christine**
Infirmière cadre de santé paramédical, HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- **Madame LAMBERT Isabelle**
Rédacteur principal 1è classe, MAIRIE DE BAILLY DE BAILLY

- **Madame LAMBLA Caroline**
Professeur de la ville de Paris de classe normale, MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- **Madame LAMURE Françoise**
Adjoint administratif 2^e classe, MAIRIE D'ORGEVAL DE ORGEVAL

- **Monsieur LANGLOIS Sébastien**
Adjoint technique titulaire, MAIRIE DE COURBEVOIE DE COURBEVOIE

- **Madame LARIVEAU Brigitte**
Brigadier-chef principal de Police Municipale, MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET DE LEVALLOIS-PERRET

- **Monsieur LARNO Christophe**
Technicien supérieur Hospitalier 1^{ère} classe, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame LARROQUE Nathalie**
Adjoint administratif principal de 2^e classe, MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY

- **Monsieur LATHIERE Denis**
Brigadier chef principal, MAIRIE DE VERNOUILLET DE VERNOUILLET

- **Madame LA TORRE Sylvie**
Adjoint administratif Ppal 2^e classe C2, HÔPITAL COCHIN DE PARIS 14

- **Madame LAURANSOT Isabelle**
Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame LAURENCE Nelly**
Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame LE BELLER Stéphanie**
Adjoint administratif principal de 2^e classe, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DE AUBERGENVILLE

- **Monsieur LEBIGOT Hervé**
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- **Madame LECERF Manuela**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame LE CLAIREQ Laurence**
Gestion Paie Caisse des écoles Comptabilité, MAIRIE DE BONNIERES SUR SEINE DE BONNIERES-SUR-SEINE

- **Madame LEGENDRE Paula**

Agent de service, MAIRIE DE MANTES LA VILLE DE MANTES-LA VILLE

- **Madame LE GOVIC Sylvie**

ASEM se 1ère classe, MAIRIE d' ABLIS DE ABLIS

- **Madame LE GUERN-GARLEJ Dominique**

Professeur hors classe, MAIRIE DE SURESNES DE SURESNES

- **Monsieur LELAIT Nicolas**

Directeur Centre de Loisirs, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Madame LEMAIRE Nadine**

Rédacteur principal 2è cl., CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DE CERGY PONTOISE

- **Madame LE METAYER Séverine**

Assistante Médico-Administrative, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame LE MONNIER Beata**

Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe titulaire, MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET DE LEVALLOIS-PERRET

- **Madame LENOIR Dominique**

Préparatrice en pharmacie CS, AGEPS DE PARIS 05

- **Monsieur LEROY Alain**

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LE PERRAY-EN-YVELINES DE LE PERRAY-EN-YVELINES

- **Madame LESAFFRE Karine**

Agent spécialisé de 2 ème classe des écoles maternelles, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Madame LE TRESTE Cécile**

Psychomotricienne classe sup., GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD DE VILLEJUIF

- **Madame LEVACHER Pascale**

Adjoint administratif principal 2è classe, MAIRIE DE MÉDAN DE MEDAN

- **Madame LÉVEILLÉ-CATELAIN Chrystèle**

Rédacteur territorial, MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET DE LEVALLOIS-PERRET

- **Monsieur LEVIEUX Francis**

Adjoint technique, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame LEVI Virginie**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame LEVY Nathalie**

A.M.A CL EXCEPT, HÔPITAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- **Madame LILAIS Maryvonne**

Adjoint technique, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Madame LIN Xuemei**

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER STELL DE RUEIL-MALMAISON

- **Madame LIPPERT Patricia**

Attaché principal, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame LOISY Lydie**

Sage-femme de classe exceptionnelle, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Monsieur LONQUEUX Alain**

ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- **Madame LOURDIN Carole**

Puéricultrice cadre supérieure de santé, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DE EVRY

- **Madame LUBO Ritha**

Infirmière en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame LUCE Rachelle**

Infirmière 2ème Grade ISGS, CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE DOURDAN-ETAMPES DE DOURDAN

- **Monsieur LY Alassane**

Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- **Madame MACÉ Nathalie**

Brigadier-Chef Principal, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON

- **Madame MAKHLOUF Noura**

Assistante maternelle -crèche familiale-, MAIRIE DE MANTES LA JOLIE DE MANTES-LA-JOLIE

- **Monsieur MAKOWSKI Florimond**
Agent de maîtrise, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame MARANDON Claire**
Assistante administrative, MAIRIE DE SAINT-NOM-LA BRETECHE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE

- **Madame MARIE-VICTOIRE Josette**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame MARQUES Encarnaçao**
Assistante maternelle, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Madame MASSÉ Nathalie**
Infirmière CS paramédicale, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Monsieur MAUDUIT Cyril**
Agent de voirie, MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY

- **Monsieur MEDJAHDI Farid**
adjoint d'animation, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame MEDJOU Sylvie**
Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame MENANTEAU Nathalie**
IDE CL SUPERIEURE, HÔPITAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- **Madame MENDRET Nicole**
Responsable Ressources Humaines, MAIRIE DE BONNIERES SUR SEINE DE BONNIERES-SUR-SEINE

- **Madame MERCIER Isabelle**
Adjoint administratif territorial Ppal 2è classe, MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET DE LEVALLOIS-PERRET

- **Madame MFOUMOUANGANA Josseline**
infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame MILLONNET Noëlle**
Infirmière cadre supérieur de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame MINAIRE Françoise**
Attaché d'Administration Hospitalière, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS DE PARIS

- **Madame MIQUET Sylvie**
Technicienne de laboratoire, HÔPITAL COCHIN DE PARIS 14

- **Madame MONNIER Lucie**
Adjoint administratif principal de 2 è classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame MONTELEONE Nathalie**
Responsable du CCAS, CCAS DE MONTFORT L'AMAURY DE MONTFORT-L'AMAURY

- **Madame MOREAU Séverine**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Monsieur MOREL Michaël**
Adjoint technique Ppal de 1ère cl, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Madame MORIN Christelle**
Technicien principal, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame NISUS Marie-Ella**
IDE NES CL SUP, HÔPITAL BICHAT DE PARIS

- **Monsieur NOGUEIRA Manuel**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX

- **Madame NOYÉ Isabelle**
Assistante médico-administrative, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15

- **Madame OGBI Sabine**
Attaché principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DE CERGY PONTOISE

- **Monsieur OMER Denis**
Adjoint technique principal 1è classe, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame ORDONEZ FERNANDEZ Fabiola**
Puéricultrice 3ème Grade, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame OUHAB Djouher**
Adjoint technique, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- **Madame OUIS Nadège**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- **Monsieur PALUMBO Franc**

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CORMEILLES-EN-PARISIS DE CORMEILLES-EN-PARISIS

- **Madame PARIS Roselyne**

Sage femme 2nd grade, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Madame PAWLAK Carine**

Adjoint Administratif Principal, C H INTERCOMMUNAL POISSY/ST GERMAIN EN LAYE DE POISSY

- **Madame PELLEGRINI Isabelle**

Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Madame PELTIER Laetitia**

Rédacteur, MAIRIE DE DOURDAN DE DOURDAN

- **Monsieur PEREIRA DE MIRANDA Jean-Marc**

Agent d'Accueil et de Surveillance Ppal 2è cl., MAIRIE DE PARIS -Direction Prévention Sécurité Protection DE PARIS

- **Madame PERREAU Evelyne**

Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Monsieur PERSIGNY Bruno**

Adjoint administratif principal de 2è classe, MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE DE NEUILLY-SUR-SEINE

- **Madame PETIT Murielle**

Aide-soignante Ppal FPH, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE

- **Madame PETIT Nathalie**

Agent technique, Mairie de Richebourg DE RICHEBOURG

- **Monsieur PETIT Philippe**

Ouvrier principal de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- **Monsieur PIJULET Rodny**

AIDE SOIGNANT C2, HÔPITAL BEAUJON DE CLICHY LA GARENNE

- **Madame PO Aline**

Attaché territorial, MAIRIE DE PUTEAUX DE PUTEAUX

- **Madame POGGI Marie-Christine**
Ingénieur principal, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame POLIGNE Claudine**
Adjoint administratif principal de 2^e classe titulaire, MAIRIE DE COURBEVOIE DE COURBEVOIE

- **Madame POSÉNATO Claire**
Adjoint administratif Ppal 2^e classe, MAIRIE DE JOUY EN JOSAS DE JOUY EN JOSAS

- **Madame POULAIN Angélique**
Directrice Adjointe du Scolaire, MAIRIE DE MAISONS-LAFFITTE DE MAISONS-LAFFITTE

- **Madame PRAET Stéphanie**
infirmière anesthésiste cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame PRÉVOT Nathalie**
Auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame QUILLO Anita**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame REGLIER Catherine**
Masseur Kiné, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Monsieur RENARD Jean-Claude**
Agent de maîtrise - Peintre en bâtiment, MAIRIE DE BOUGIVAL DE BOUGIVAL

- **Madame RIBEIRO Annabelle**
Adjoint administratif hospitalier principal, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS DE PARIS

- **Madame RIBOULLEAU Vanessa**
ATSEM principal de 1^{ère} classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame RIDEL Dolorès**
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, MAIRIE DE MANTES LA VILLE DE MANTES-LA VILLE

- **Madame RIGOULOT Marie-Anne**
ATSEM Pal 2^e classe, MAIRIE DE VERNUILLET DE VERNUILLET

- **Madame RINCHEVAL Corinne**
Aide-soignante principal, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- Madame ROUILLÉ Delphine

Adjoint administratif territorial - Chargée de l'accueil à l'E.C., MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- Madame ROULEAUX Marie-Laure

Diététicienne, HÔPITAL COCHIN DE PARIS 14

- Madame ROUX Valérie

Infirmière, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- Madame ROUZAUD Sophie

Préparatrice en pharmacie CS Sup Paramédical, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS DE PARIS

- Monsieur ROYER Patrice

Adjoint d'animation, MAIRIE DE LE PORT MARLY DE LE PORT-MARLY

- Madame RUFFET Michèle

Assistante maternelle, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- Madame SAILLANT Carole

Assistante maternelle, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- Monsieur SALHI Saïd

Technicien principal 1 è classe, SIAAP DE PARIS 12

- Monsieur SCHNEIDER Jacky

Chef de service de P.M. Ppal.1 ère cl., MAIRIE DE CERGY DE CERGY

- Madame SCHWEITZER Laura

Puéricultrice cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- Madame SCHWENDEMANN Colette

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- Madame SIMBA Rose

IDE CL SUPERIEURE, HÔPITAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- Monsieur SIMONIN Loïc

Adjoint technique principal 1 è classe, SIAAP DE PARIS 12

- Madame SOLIS Brigitte

Rédacteur Ppal 1 è classe, CCAS de Nanterre DE NANTERRE

- **Madame SOULIER-BREQUIN Anne**
Adjoint Administratif, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Madame SUNNASSY Parvedee**
Auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe, MAIRIE DE LE PERRY-EN-YVELINES DE
LE PERRY-EN-YVELINES

- **Madame SZULC Caroline**
Adjoint Administratif Ppal d 1^{ère} classe, MAIRIE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE DE SAINT-
OUEN-L'AUMONE

- **Madame TABOURDEAU Dorothée**
IDE classe sup., GROUPE HOSPITALIER Paul GUIRAUD DE VILLEJUIF

- **Madame TESTU Catherine**
Agent social 2^e classe, MAIRIE D'ORGEVAL DE ORGEVAL

- **Monsieur THÉRY Ludovic**
Adjoint du patrimoine principal de 2^e classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame THERY Virginie**
Technicienne de laboratoire, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Madame TOONAH Bibi**
ATSEM principal de 2^e classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame TREMEAU Christelle**
Adjoint administratif principal de 2^e classe, MAIRIE DE POISSY DE POISSY

- **Monsieur TROUËSSARD David**
Ingénieur, SIAAP DE PARIS 12

- **Madame TUMA Patricia**
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Ppal de 2^e cl., MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- **Madame UNAL Nathalie**
IADE CS PARAMÉDICAL, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS DE PARIS

- **Monsieur URIEN Christophe**
Infirmier en soins généraux, CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES DE LE CHESNAY

- **Madame VAILLANT Eva**
Technicienne de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE
MANTES LA JOLIE

- Madame VAMMALE Christine

Personnels paramédicaux CL. N. d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S. DE PARIS

- Madame VENDE Claudie

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, MAIRIE DE MANTES LA VILLE DE MANTES-LA VILLE

- Madame VIGER Viviane

Technicienne de laboratoire classe supérieure, HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15

- Madame VIGNE Sandrine

Technicien supérieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER F. QUESNAY DE MANTES LA JOLIE

- Monsieur VIOT Jean

Agent de maîtrise, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS

- Monsieur VIRASSAMY Hervé

Agent de maîtrise, SIAAP DE PARIS 12

- Monsieur VIVANT Olivier

Agent de maîtrise, Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest DE MEUDON

- Madame VRANCKEN-VALENTE Johanne

PSYCHOLOGUE CLN, HÔPITAL LOUIS MOURIER DE COLOMBES

- Monsieur WAGNAC Jean

Adjoint technique Pal 1ère cl des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- Madame WAGNAC Yolande

Adjoint technique Pal 2è cl des Etablissements d'Enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE VERSAILLES

- Madame WAROQUIER Laurence

Agent de maîtrise, MAIRIE d' ABLIS DE ABLIS

- Monsieur WORMSER Olivier

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS -DAS- DE PARIS

- Madame ZAITOUNI Rachida

Infirmière spécialisée en soins généraux 1er grade, HÔPITAL LE VÉSINET DE LE VÉSINET

- Madame ZOLLI Marie-Pierre

Assistante médico administrative, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

Article 3 – Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture

Fait à Versailles, le 19 JUIN 2018

Le Préfet

Pour le Préfet, et par délégation

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry LAURENT'.

Thierry LAURENT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Avis n° 2018171-0001

**signé par
Michel HEUZÉ, Sous-préfet de Rambouillet**

Le 20 juin 2018

**Préfecture des Yvelines
DiCAT**

**Avis favorable de la Commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines du
19 juin 2018 concernant la commune de Rambouillet**

**Commission départementale
d'aménagement commercial des Yvelines**

Avis n° 142

Aux termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 19 juin 2018, prises sous la présidence de Monsieur Michel HEUZÉ, Sous-préfet de Rambouillet ;

Vu le code du commerce ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et notamment son titre III ;

Vu le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018109-002 du 19 avril 2018 portant création de la commission départementale d'aménagement commercial ;

Vu la demande de permis de construire présentée par la société SCI Chevrolle enregistrée par la mairie de Rambouillet sous le n° PC 078517 18R1011, reçue au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial le 27 avril 2018 et enregistrée sous le numéro 142, concernant une demande d'autorisation d'exploitation commerciale relative au projet de projet de création d'un bâtiment commercial par réhabilitation et extension d'un bâtiment existant d'une surface de vente de 3 118 m² sur la commune de Rambouillet.

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2018 précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines pour l'examen de la demande susvisée ;

Vu le rapport d'instruction en date du 11 juin 2018 présenté par la direction départementale des territoires ;

Après qu'en ait délibéré la commission, assistée de M. Olivier LAULOM représentant la direction départementale des territoires ;

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les prescriptions du schéma directeur régional d'Île-de-France préconisant l'implantation d'équipements commerciaux sur des zones déjà dédiées aux commerces et la réhabilitation des équipements existants ;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas consommateur d'espace ;

CONSIDÉRANT que le site d'implantation du projet est convenablement desservi par les transports en commun ;

CONSIDÉRANT les mesures mises en place en matière de développement durable ;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'existant du point de vue du traitement paysager et de la qualité architecturale ;

CONSIDÉRANT que le pétitionnaire s'est engagé sur la nature des activités pour 3 cellules commerciales et accepte de dialoguer avec la Mairie pour la 4^{ème} enseigne.

Les votes des membres de la commission se répartissent comme suit :

8 oui – 3 abstentions

Ont voté favorablement :

M. Jacques PIQUET, Adjoint au Maire de Rambouillet ;

M. René MEMAIN, représentant le Président de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires ;

M. Serge QUERARD, représentant au titre du SCOT de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires ;

M. Philippe BENASSAYA, représentant le président du Conseil Départemental ;

Mme Josette JEAN, représentant les maires au niveau départemental ;

M. Jean LEMAIRE, représentant les intercommunalités au niveau départemental.

M. Michel VIÉ, représentant le collège « Consommation et protection des consommateurs » ;

M. Bernard VITTRANT, représentant le collège « Développement durable et aménagement du territoire » ;

Se sont abstenus :

Madame Marinette GERVASONI, représentant le collège « Consommation et protection des consommateurs ».

M. Michel MOUY, représentant le collège « Développement durable et aménagement du territoire » ;

M. Danny CORBONNOIS, représentant le collège « Consommation et protection des consommateurs ».

EN CONSÉQUENCE la commission départementale d'aménagement commercial émet un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée par la société SCI CHEVROLLE pour le projet de création d'un bâtiment commercial par réhabilitation et extension d'un bâtiment existant d'une surface de vente de 3 118 m² situé rue Gustave Eiffel à Rambouillet.

A Versailles, le 20 juin 2018

Le Président de la commission
départementale d'aménagement commercial
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Rambouillet



Michel HEUZÉ

Voies et délais de recours :

Conformément aux dispositions de l'article L.752-17 du code de commerce, cet avis est susceptible de recours.

Les recours à l'encontre d'une décision commerciale doivent être exercés, préalablement à tout recours contentieux, devant la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC), dans le délai d'un mois suivant la notification ou la publication de l'avis ou de la décision.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018169-0007

signé par

Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines

Le 18 juin 2018

Préfecture des Yvelines

DRCL

Arrêté constatant la représentation substitution de la communauté de communes Coeur de Beauce au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis à la commune de Grancières-en-Beauce au titre de la carte « eau potable »

Préfecture

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau du contrôle de légalité
Intercommunalité

Arrêté n°
constatant la représentation-substitution de la Communauté de Communes
Cœur de Beauce au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau
Potable dans la région d'Ablis à la commune de Garancières-en-Beauce
au titre de la carte « eau potable »

La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de l'Essonne
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 ;

Vu le décret n° 25 du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT, Préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de l'Essonne ;

Vu le décret n° 2017-76 du 16 février 2017 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, Préfète d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n° 2018113-0021 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à M. Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

Vu le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Mathieu LEFEBVRE, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-PREF-DCPPAT-BCA-080 du 22 mai 2018 portant délégation de signature à M. Mathieu LEFEBVRE, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

- Vu** l'arrêté n°98/2017 du 11 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure et Loir ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 1935 portant création du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Ablis entre les communes d'Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, Clairefontaine-en-Yvelines, Craches, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-sous-Ablis, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Sonchamp ;
- Vu** l'arrêté du 4 décembre 1935 portant adhésion de la commune de Sainte-Mesme au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Ablis ;
- Vu** l'arrêté du 5 octobre 1938 portant adhésion de la commune de Garancière-en-Beauce (28) au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Ablis ;
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 1938 portant adhésion de la commune de Longvilliers au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Ablis ;
- Vu** l'arrêté du 4 et 8 août 1969 portant adhésion de la commune d'Orcemont au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Ablis ;
- Vu** l'arrêté du 15 mai et 9 juin 1972 portant adhésion de la commune d'Ablis, pour sa totalité, au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Ablis ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 1984 et 15 janvier 1985 portant modification des statuts du syndicat ;
- Vu** l'arrêté du 14 et 25 mars 1991 portant adhésion de la commune de La Celle-les-Bordes au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Ablis ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 6 et du 11 octobre 1995 portant modification des statuts du syndicat ;
- Vu** l'arrêté du 29 septembre et 17 octobre 2000 portant adhésion de la commune de Chatignonville (91) au Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Ablis ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 8 et 30 janvier 2002 portant modification des statuts du syndicat dénommé Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau dans la région d'Ablis et composé des communes d'Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, la Celle-les-Bordes, Chatignonville, Clairefontaine-en-Yvelines, Garancières-en-Beauce, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sainte-Mesme et Sonchamp ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 10 février 2004 portant adhésion de la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt au Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau dans la région d'Ablis ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 27 mars 2006 portant adhésion de la commune de Rochefort-en-Yvelines au Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau dans la région d'Ablis ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2015356-0003 du 22 décembre 2015 portant transfert de la compétence « assainissement collectif » au syndicat, adhésion de 14 communes pour cette compétence et modification des statuts dudit syndicat qui se dénomme désormais Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016349-0002 du 14 décembre 2016 portant adhésion de la commune de Corbreuse pour la carte A « eau potable » et de Sonchamp pour la carte B « assainissement collectif » au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis et modification des statuts dudit syndicat ;

Vu l'arrêté n°DRCL-BICCL-2017289-0002 du 16 octobre 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (suite à l'adhésion des communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville) ;

Considérant que la commune de Garancières-en-Beauce est membre du SIAEP d'Ablis au titre de la carte « eau potable » ;

Considérant que la commune de Garancières-en-Beauce est membre de la Communauté de Communes Cœur de Beauce depuis le 1^{er} janvier 2018, laquelle exerce la compétence « eau potable » depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que les conditions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Essonne, d'Eure-et-Loir et des Yvelines,

Arrêtent :

Article 1^{er} : Il est constaté la substitution de la Communauté de Communes Cœur de Beauce à la commune de Garancières-en-Beauce au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis au titre de la carte « eau potable ».

Article 2 : Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis est désormais composé pour la carte A « eau potable » :

- Des communes d'Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, La Celle-les-Bordes, Chatignonville, Clairefontaine-en-Yvelines, Corbreuse, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme et Sonchamp à titre individuel.

- De la Communauté de Communes Cœur de Beauce en représentation substitution de la commune de Garancières-en-Beauce.

Article 3 : Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis devient un syndicat mixte selon les dispositions prévues aux articles L.5711-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales.

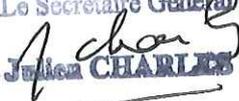
Article 4 : En application des dispositions des articles R.312-1, R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Essonne, d'Eure-et-Loir et des Yvelines, le Sous-préfet de Rambouillet, le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable dans la région d'Ablis, le Président de la Communauté de Communes Cœur de Beauce, les communes concernées, les Directeurs Départementaux des Finances Publiques de l'Essonne, d'Eure-et-Loir et des Yvelines, et toutes autorités administratives compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de l'Essonne, d'Eure-et-Loir et des Yvelines.

Fait à Versailles, le 18 JUIN 2018

La Préfète d'Eure-et-Loir



Le Préfet des Yvelines,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Julia CHARLES

Le Préfet de l'Essonne

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Mathieu LEFEBVRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018170-0002

signé par

Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines

Le 19 juin 2018

**Préfecture des Yvelines
DRCL**

Arrêté portant dissolution du SIVOM de la région de Houdan



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction des Relations avec
Les Collectivités Locales
Bureau du contrôle de légalité
et Intercommunalité

**Arrêté n°
portant dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
de la région de Houdan (SIVOM)**

La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°98-2017 du 11 septembre 2017 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté n°2018113-0021 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à M. Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-26 et L.5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral des 28 février et 8 mars 1966 portant création du SIVOM de la région de Houdan ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 84-190 du 15 mai 1984 autorisant le SIVOM de Houdan et le SIVOM de Montfort l'Amaury à créer un syndicat mixte d'études en vue de la réalisation d'un lycée polyvalent avec annexes culturelles et sportives, nommé Syndicat interrégional du lycée de La Queue-Lez-Yvelines (SILY) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 86-075 du 3 mars 1986 modifiant les statuts du SILY, dont l'objet est étendu à la réalisation et à la gestion de l'ensemble des équipements extérieurs au Lycée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014014-0009 du 14 janvier 2014 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la région de Houdan à compter du 5 juillet 2014 ;

Vu le relevé de conclusions de la réunion du 12 décembre 2013 visé dans l'arrêté préfectoral n°2014014-0009, portant sur les modalités de la dissolution du SIVOM de Houdan et explicitant les transferts de compétences ;

Vu la délibération n°2013-12-01 du 13 décembre 2013 de la commune de Gambais approuvant la clé de répartition de la branche assainissement du SIVOM Houdan ;

Vu la délibération n°2013-098 du 20 décembre 2013 de la commune de Bazainville approuvant la clé de répartition de la branche assainissement du SIVOM Houdan ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2017277-0005 du 4 octobre 2017 portant modification de statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015015-0002 du 15 janvier 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Paul Lucchesi en qualité de liquidateur du SIVOM de Houdan chargé, sous la réserve des droits des tiers, d'apurer les dettes et les créances du syndicat et de céder ou répartir ses actifs ;

Vu le compte administratif 2017 du SIVOM de Houdan et celui de son budget assainissement établis par le liquidateur ;

Vu les comptes de gestion 2017 établis par le liquidateur ;

Vu la répartition des balances de clôture, de l'actif et du passif du budget principal du SIVOM de Houdan et de son budget Assainissement, établie par le liquidateur du SIVOM de Houdan ;

Considérant que les conditions de la liquidation du SIVOM de Houdan sont atteintes ;

Considérant que les conditions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures d'Eure-et-Loir et des Yvelines,

Arrêtent :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'arrêt des comptes du SIVOM de Houdan. Le compte administratif du SIVOM de Houdan et de son budget annexe Assainissement présentés par le liquidateur sont rendus exécutoires.

Article 2 : Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région de Houdan est dissous à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : La répartition des balances, de l'actif et du passif du SIVOM et de son budget annexe, établie par le liquidateur, dans le respect des dispositions de l'article L.5211-25-1, et dans le respect des compétences des collectivités et établissements parties à la répartition, est annexée au présent arrêté.

Notamment les constructions sont réparties ainsi : le centre aquatique de Houdan, le gymnase de Houdan et le gymnase d'Orgerus sont transférés à la CCPH ; les constructions afférentes aux collèges de Houdan et d'Orgerus sont transférées au département des Yvelines ; la station d'épuration de Bazainville est transférée à la commune de Bazainville ; et la station d'épuration de Gambais est transférée à la commune de Gambais.

Les formulaires de publication des transferts de propriétés des biens immeubles (terrains et constructions) sont annexés au présent arrêté.

Article 4 : En application des dispositions des articles R.312-1, R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification.

Article 5 : Les Secrétaires Généraux d'Eure-et-Loir et des Yvelines, le Sous-Préfet de Dreux, le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie, le Sous-Préfet de Rambouillet, le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région de Houdan, le Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, les maires des communes concernées, les Directeurs Départementaux des Finances Publiques des Yvelines et d'Eure et Loir et toutes autorités compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des deux préfectures.

Fait à Versailles, le 19 JUIN 2018

La Préfète d'Eure-et-Loir
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,



Régis ELBEZ

Le Préfet des Yvelines

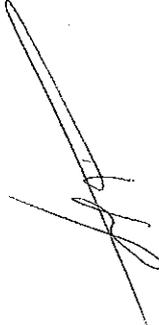
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Julien CHARLES

N° compte	Libelle	SIVOM DE HOUDAN		CCPH		Département		SIV		Bourdonné		Onerus		Bazainville		Garnais	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
1022	Dotation		1 987 657,00		1 987 657,00		1 987 657,00										
1022	FACTIVA		2 012 181,79		2 012 181,79		2 012 181,79										
106	Reprises réserves		3 335 829,47		2 986 431,66		2 986 431,66										
119	Report à nouveau débiteur	218 112,62		218 112,62		218 112,62		307 144,46									
131	Subvention d'équipement Etat et EPN		1 138 745,72		1 138 745,72		1 138 745,72										
131	Subvention d'équipement Région		2 227 459,55		2 227 459,55		2 227 459,55										
131	Subvention d'équipement Département		1 701 592,68		1 701 592,68		1 701 592,68										
131	Subvention d'équipement -autres -		13 478,42		13 478,42		13 478,42										
132	Autres communes		9 984,73		9 984,73		9 984,73										
132	Autres EPL		64 023,59		64 023,59		64 023,59										
132	Autres subventions non transférables Département		16 812,06		16 812,06		16 812,06										
139	Subvention d'équipement Etat et EPN	206 986,04		206 986,04		206 986,04											
139	Subvention d'équipement Région	365 373,26		365 373,26		365 373,26											
139	Subvention d'équipement Département	424 302,58		424 302,58		424 302,58											
139	Subvention d'équipement -autres -	13 478,42		13 478,42		13 478,42											
154	Impôts		1 671 058,72		1 671 058,72		1 671 058,72										
154	Impôts		1 536 409,03		1 536 409,03		1 536 409,03										
154	plus ou moins valeur de cessions immobilières		134 177,32		134 177,32		134 177,32										
159	Autres neutralisation et régularisation d'opérations	124 840,58		124 840,58		124 840,58											
211	Terrains nus	200 702,01		200 702,01		200 702,01											
211	Autres terrains	216 381,87		216 381,87		216 381,87											
213	Autres bâtiments scolaires	12 315 114,24		12 315 114,24		12 315 114,24											
213	Autres bâtiments publics	138,61		138,61		138,61											
215	Autres matériels et carriages de voirie	11 322,54		11 322,54		11 322,54											
215	Matériel de transport	26 868,08		26 868,08		26 868,08											
218	Matériel de bureau et informatique	16 926,77		16 926,77		16 926,77											
218	Matériel	78 704,39		78 704,39		78 704,39											
231	Autres immobilisations corporelles		188 445,63		188 445,63		188 445,63										
231	Autres amortissement autres bâtiments publics		138,16		138,16		138,16										
231	Autres amortissement des autres matériels et carriages		11 322,54		11 322,54		11 322,54										
231	Autres amortissement des matériels de transport		26 868,08		26 868,08		26 868,08										
231	Autres amortissement matériels de bureau et informatique		16 926,77		16 926,77		16 926,77										
231	Autres amortissement du mobilier		15 800,79		15 800,79		15 800,79										
231	Autres amortissement autres immobilisations corporelles		53 729,38		53 729,38		53 729,38										
451	Compte de rattachement budget annexe		1 188 960,55		1 188 960,55		1 188 960,55										
518	Compte au trésor	1 188 960,55		1 188 960,55		1 188 960,55											
TOTAL		16 943 155,68	16 943 155,68	16 406 457,24	16 406 457,24	307 144,46	307 144,46	35 476,33	35 476,33	6 666,00	6 666,00	51,00	51,00	950 688,44	950 688,44	237 672,11	237 672,11
RESULTAT INVESTISSEMENT			226 112,62		226 112,62		226 112,62										
RESULTAT FONCTIONNEMENT			-218 112,62		-218 112,62		-218 112,62										

Arrêté le 19/11/2018
M. Jean-Paul LUCCHESI, liquidateur



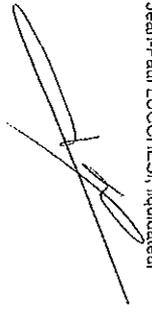
Balance clôture SIVOM HOUJANI budget annexe Assainissement

TRESORERIE DE LONGNES
SIVOM HOUJANI Assainissement Gambais Bazainville BC 32400

n° compte	libellé	Assainissement Gambais Bazainville		Bazainville		Gambais	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	dotation		466 397,75		375 518,20		93 879,55
10228	Autres fonds d'investissement		47 066,99		37 655,99		9 414,00
10251	dons et legs en capital		50 890,59		40 712,47		10 178,12
1068	autres réserves		95 241,30		76 193,04		19 048,26
110	rapport à nouveau créateur de 2017		1 014 032,26		811 225,81		202 806,45
131	subvention d'équipement		626 750,11	192 153,76	501 400,09	48 038,44	125 350,02
1391	amort subvention d'équipement	240 192,20					307 281,91
181/1021	affectation		1 536 409,03	3 032 623,16	1 229 127,22	758 155,79	
2156	matériel spécifique d'exploitation	3 790 778,95					
28156	amort matériel spécifique d'exploitation	1 188 360,55	1 379 540,67	950 688,44	1 103 632,54	237 672,11	275 908,13
451	compte de rattachement budget annexe	5 219 331,70	5 219 331,70	4 175 465,36	4 175 465,36	1 043 866,34	1 043 866,34
	TOTAL						
	RESULTAT INVESTISSEMENT		174 328,29		139 462,63		34 865,66
	RESULTAT FONCTIONNEMENT		1 014 032,26		811 225,81		202 806,45

Arrêté le 19/5/2018

M Jean-Paul LUCCHESI, liquidateur

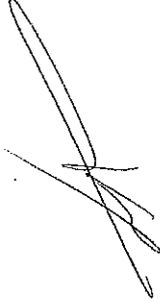


Répartition actif SIVOM HOUJAN Budget amorce Assainissement

COMPTÉ	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	CATEGORIE INVENTAIRE	Adresse	REFERENCE CADASTRALE BIEN IMMEUBLE	surface surface	DATE ACQUISITION	DUREE AMORTISSEME HT	VALUUR BRUTE	montant des amortissements	Valueur nette comptable	DESTINATAIRES
2156	9000072470443	station d'épuration de Basanville	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 50 ANS)	le grand sauc à Basanville	2251.4 et 15	220 B02A	09/06/09	50.00	5 022 623.16	1 103 522.54	1 028 990.92	Basanville
2156	9000072470443	Station d'épuration de Gambuis	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 50 ANS)	le bois du Jardi 20 mètre à Gambuis	21237.138 139 141	189 700A	09/06/09	50.00	799 155.79	275 508.13	492 247.69	Gambuis
2356		matériaux spécifiques d'exploitation							3 290 779.95	1 379 540.57	2 411 239.28	
		TOTAL GENERAL							3 790 779.95	1 379 540.57	2 411 239.28	

Arreté le 19/5/2018

M. Jean-Paul LUCCHESI, liquidateur



Les formulaires de publication des transferts de propriété des biens immeubles (terrains et constructions) annexés à l'arrêté n°2018170-0002 du 19 juin 2018 sont consultables à la Préfecture des Yvelines, DRCL, 1 rue Jean Houdon- 78 000 VERSAILLES.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018148-0015

signé par

Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture

Le 28 mai 2018

**Préfecture des Yvelines
DRCL**

Arrêté portant création d'une régie d'État pour l'encaissement des amendes forfaitaires de la police de la circulation de la commune d'Issou

Préfecture
Direction des Relations avec
Les Collectivités Locales
Bureau du Contrôle de Légalité

**Arrêté n°
portant création d'une régie d'Etat pour l'encaissement des amendes
forfaitaires de la police de la circulation de la commune d'Issou**

**Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-5 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.121-4 et R.130-2 ;

Vu la loi n°99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 18 ;

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié par le décret n°76-70 du 15 janvier 1976, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du Secrétaire d'Etat au Budget du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur ;

... / ...

Vu le décret du 04 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT, en qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté n° 2018113-0021 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Finances Publiques du 16 mai 2018 ;

Vu la demande du maire d'Issou du 28 février 2018 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : Il est institué auprès de la police municipale d'Issou une régie de recettes d'Etat pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations par l'article L.121-4 du code de la route.

Article 2 : Le régisseur, responsable de la police municipale, peut être assisté d'autres agents de police municipale désignés comme mandataires.

Article 3 : Le régisseur et ses mandataires reversent les fonds encaissés au centre des Finances Publiques de Versailles.

Article 4 : Du fait de la création récente de cette régie, le régisseur n'est pas tenu de constituer un cautionnement et son indemnité de responsabilité annuelle sera de 110 euros.

Article 5 : En application des dispositions des articles R.312-1, R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Yvelines, le sous-préfet de Mantes-La-Jolie, la Maire d'Issou et toutes autorités compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Maire d'Issou et au Directeur Départemental des Finances Publiques des Yvelines et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **28 MAI 2018**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général



Julien CHARLES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018148-0016

signé par

Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture

Le 28 mai 2018

**Préfecture des Yvelines
DRCL**

Arrêté portant nomination de deux régisseurs de l'État auprès de la police municipale de la commune d'Issou



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau du Contrôle de Légalité

Arrêté n°

**Portant nomination de deux régisseurs de l'Etat auprès de la police municipale
de la commune d'Issou**

**Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-5 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.121-4 et R.130-2 ;

Vu la loi n°99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales ;

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié par le décret n°76-70 du 15 janvier 1976, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et relatif au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001, relatif au seuil de dépense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret du 04 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT, en qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté n° 2018113-0021 du 23 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2018 instituant auprès de la police municipale de la commune d'Issou une régie de recettes de l'Etat ;

Vu la demande du Maire d'Issou du 28 février 2018, aux fins de nomination de Monsieur Vincent FAREZ en qualité de régisseur titulaire et de Madame Nadège MASURIER en qualité de régisseur suppléant ;

Vu l'avis conforme du Directeur Département des Finances Publiques du 16 mai 2018 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : Monsieur Vincent FAREZ de la police municipale de la commune d'Issou est nommé régisseur titulaire et Madame Nadège MASURIER est nommée régisseur suppléant pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

Article 2 : Au vu de la création récente de cette régie, M,FAREZ n'est pas tenu de constituer un cautionnement et son indemnité de responsabilité annuelle sera de 110 euros.

Article 3 : En application des dispositions des articles R 312-1, R 421-1 et R 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie, la Maire d'Issou, le Directeur Départemental des Finances Publiques et toutes autorités compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Maire de Issou au Directeur Départemental des Finances Publiques et au Sous-préfet de Mantes-la-Jolie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

28 MAI 2018

Bon pour accord

Le régisseur titulaire,

Le Préfet, et par délégation
Le Sous-préfet, Secrétaire Général,



Julien CHARLES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2018172-0003

signé par

Julien CHARLES, secrétaire général de la préfecture

Le 21 juin 2018

**Préfecture des Yvelines
DRE**

Arrêté portant autorisation d'occupation temporaire d'un plan d'eau

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de la réglementation générale

**Arrêté n°
portant autorisation d'occupation temporaire d'un plan d'eau**

Le préfet des Yvelines

Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code des Transports et notamment les articles R 4241-1 à 71 relatifs aux règlements de police de la navigation intérieure ;

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2014-1153 du 22 août 2014 portant Règlement Particulier de Police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Seine-Yonne ;

Considérant la déclaration de spectacle pyrotechnique pour l'organisation d'un feu d'artifice déposée le 22 février 2018 par M. le maire de Bougival dans le cadre de la manifestation intitulée « Fête de la Saint-Jean » organisée le samedi 23 juin 2018 vers 23h00 ;

Considérant l'avis de Voies Navigables de France en date du 26 avril 2018 :

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

Arrête :

Article 1 : Autorisation d'occupation du plan d'eau

L'organisateur est autorisé à occuper le plan d'eau, au niveau du P.K.47.800, au samedi 23 juin 2018 de 22h30 à 00h00 ;

Article 2 : Restrictions apportées à la circulation

Afin de pouvoir procéder aux tirs du feu d'artifice, sont prescrites les présentes mesures de restriction temporaires pour assurer la sécurité et la sûreté de la navigation :

- **Un arrêt de navigation sur la Seine sur le bras de la Rivière Neuve**, entre les PK 45,020 et PK 48,230, sur toute la largeur de la voie, pour tous les usagers dans les deux sens, le **samedi 23 juin 2018, de 22h30 à 00h00**.
- Une interdiction de naviguer dans la zone d'arrêt de 22h30 à 00h00.
- Seules seront admises à circuler dans la zone comprise entre le PK 45,020 et le PK 48,230 les embarcations du service de surveillance, de secours et de police.
- La signalisation spécifique mise en place à cet effet devra être impérativement respectée.
- Les usagers de la voie d'eau devront prendre leurs dispositions afin de ne pas se retrouver dans la zone d'arrêt au moment de l'événement.

Ainsi, les zones de stationnement aux abords de la manifestation devront être utilisées si nécessaire et notamment :

- les bateaux avalants, par le bras de la Rivière Neuve, stationneront au garage aval rive gauche des écluses de Chatou du PK 44,300 au PK 45,000 ;
 - les bateaux montants stationneront au garage aval rive gauche des écluses de Bougival du PK 48,900 au PK 49,200.
- Toutes les recommandations qui pourraient être données par les autorités compétentes, notamment par VHF, devront être respectées.

Article 3 : Signalisation

L'organisateur est responsable de la signalisation spécifique à mettre en place pour sécuriser la manifestation (bouées, panneaux etc..) et installera de chaque côté de la zone des panneaux d'interdiction de passage visibles par l'ensemble des usagers de la voie d'eau.

Il devra installer de chaque côté de la zone d'arrêt des panneaux d'interdiction de passage visibles par l'ensemble des usagers de la voie d'eau.

L'ensemble du matériel de signalisation utilisé devra être retiré par l'organisateur dès la fin de la manifestation.

Article 4 : Déroulement et sécurité de la manifestation

L'organisateur est responsable du bon déroulement de la manifestation et de la sécurité de l'ensemble des usagers et du public.

Il doit :

- impérativement respecter les horaires annoncés,
- s'assurer des conditions météorologiques prévues le jour de la manifestation et prendre toutes décisions et toutes dispositions utiles si les prévisions météorologiques ne paraissent pas compatibles avec les activités engagées,
- mettre en place, sous son entière responsabilité, un service d'ordre et de sécurité adapté à la manifestation,

Une veille par VHF branchée sur le canal 10 devra être assurée continuellement jusqu'à la fin de l'occupation du plan d'eau, afin d'avertir les usagers approchant la zone et de pouvoir alerter en cas de besoin,

L'organisateur devra prendre toutes dispositions pour informer les propriétaires des bateaux stationnés sur le secteur concerné de la tenue d'un feu d'artifice,

Aucun bateau en transit ne devra stationner dans la zone de tir.

- veiller à ce que le plan d'eau soit dégagé et libre de toute embarcation, avant le début du tir du feu d'artifice,
- s'assurer du port du gilet de sauvetage réglementaire obligatoire, par les artificiers circulant sur les berges,
- laisser les lieux en état de propreté à l'issue de la manifestation.

Article 5 : Information des Voies Navigables de France

L'organisateur est tenu de confirmer la manifestation deux jours à l'avance à la :

Subdivision Action Territoriale, sise 23 Ile de la Loge-78380 BOUGIVAL

Téléphone:01.39.18.23.45

Mail : territoires.uti.bouclesdelaseine@vnf.fr

et de l'informer de tout changement de programme ou d'annulation en raison du mauvais temps.

Article 6 : Responsabilités et assurance

L'organisateur est responsable de tout accident qui pourrait survenir aux usagers de la voie d'eau et aux ouvrages publics du fait du déroulement de la manifestation.

A ce titre, la manifestation devra être couverte par un contrat d'assurance garantissant, sans limitation, les risques encourus par les participants et les tiers ainsi que les dommages qui pourraient être occasionnés aux ouvrages publics, le personnel et le matériel de sécurité.

Article 7 : Mesures temporaires de police

Les mesures temporaires de police prescrites par le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines seront publiées par Voies Navigables de France par voie d'avis à la batellerie afin d'avertir les usagers de la voie d'eau et les bateliers.

Article 8 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et/ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

Le recours gracieux et/ou hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 9 :

Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Boucles de Seine et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le *21 juin 2018*

Le Préfet,

Pour le *Préfet* en son lieu et place,
Le Secrétaire Général

Julien CHARLES